

La Roche-sur-Yon, le 09 novembre 2015

DÉLÉGATION MOYENS  
Direction des Affaires juridiques  
Service Conseil municipal

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2015

### PROCÈS VERBAL

**Monsieur le Maire** ouvre la séance. Il propose la désignation de Anne AUBIN-SICARD en qualité de **secrétaire de séance** et énonce la liste **des pouvoirs** :

- |                       |   |  |
|-----------------------|---|--|
| - Anne-Sophie FAGOT   | à | Anne-Cécile STAUB                              |
| - Marc RACAPÉ         | à | Geneviève POIRIER-COUTANSAIS (questions 1 à 3) |
| - Laurence GILLAIZEAU | à | Bruno GUILLOU                                  |
| - Frédérique BARTEAU  | à | Jacques BESSEAU                                |
| - Sylvie CHARTIER     | à | Joël SOULARD (question 1)                      |

**Monsieur le Maire** déclare :

« J'aimerais tout d'abord rendre hommage à l'action de Michel FERRÉ, qui, pour des raisons de santé, a décidé de ne pas continuer à siéger à nos côtés au sein de ce Conseil municipal. Je tiens à le remercier chaleureusement au nom de ce Conseil, car Michel est un homme de grande valeur et aux qualités humaines reconnues par tous. A titre personnel, je n'oublie pas non plus l'homme qui nous a permis de conquérir cette ville en mars 2014. Je souhaite à Michel un prompt rétablissement aux côtés de son épouse.

Nous perdons là une figure emblématique de l'action économique de notre territoire, puisque Michel aura parfaitement accompagné la nouvelle municipalité dans ses rapports avec les entreprises. Chargé du développement économique, il fut également un très bon vice-président de l'Agglomération et un excellent président de la SEM ORYON. Je lui souhaite donc bon vent pour la suite.

Afin de le remplacer, j'accueille Christophe BLANCHARD, qui siège donc avec nous pour la première fois aujourd'hui. Il aura pour délégation la vie associative et la consultation de la population pour les grands projets au sein de ce Conseil. D'autre part, Françoise RAYNAUD devient également adjoint en charge de l'économie, même s'il s'agit d'une compétence de l'Agglomération. Toutefois, il est bien entendu nécessaire de créer un lien entre la Ville et l'Agglomération pour l'avenir de notre territoire. A ce titre, je lui apporte tout mon soutien pour briguer la présidence d'ORYON. »

**J. SOULARD** sollicite une prise de parole pour une intervention de politique générale.

**Monsieur le Maire** indique que les élus interviendront à chacun des points de l'ordre du jour.

Il appelle aux remarques éventuelles sur les procès-verbaux des séances du 2 avril, 23 juin et 15 juillet 2015 ; ceux-ci sont adoptés.

*Rapporteur : Madame Patricia Lejeune*

Afin de répondre aux dispositions de l'article 3 de l'ordonnance du 26 septembre 2014, la Ville de La Roche-sur-Yon s'engage dans une démarche d'Agenda d'Accessibilité Programmé qui lui permettra de finaliser la mise en accessibilité de son patrimoine bâti sur trois périodes de 3 ans.

Le phasage des travaux ainsi que la programmation financière sont développés dans le dossier.

Ce dossier doit être présenté au Conseil municipal avant d'être ensuite transmis au Préfet du Département pour approbation avant le 27 septembre 2015.

**C. FOUNINI** fait l'intervention suivante :

« Cet agenda d'accessibilité programmé fait suite à la présentation du rapport annuel des actions réalisées en 2014 dans ce domaine, rapport qui nous a été présenté en décembre dernier.

C'est effectivement un travail important qui vient d'être mené là, travail de recensement et état des lieux de l'existant, permettant, du moins nous l'espérons, la réalisation dans les neuf années qui viennent, des travaux d'accessibilité, par phases de trois ans.

Donner priorité aux bâtiments scolaires nous semble une évidence. Nous sommes tout à fait d'accord avec cette priorité donnée à l'éducation pour tous les enfants sans différence, ni discrimination. Par contre, nous avons été surpris de constater sur le tableau qui nous a été remis en commission, des dates de travaux très lointaines pour des projets cités dans le cadre du PPI (programme pluriannuel d'investissement).

Je pense par exemple au stade Jules Ladoumègue ou à la salle Philibert Pelé aux Terres Noires, dont la réhabilitation est renvoyée aux calendes grecques, bien au-delà de la fin de votre mandat, Monsieur le Maire. Je rappelle qu'il s'agissait des points 67 et 68 de votre programme pour ce mandat ! Espérons que vous tiendrez mieux les délais de l'AD'AP que ceux promis lors de votre campagne.

Etonnement également de découvrir sur ce même tableau la mise en vente du chalet des Genévriers à l'Alpe du Grand Serre, du gîte d'étape de la Chevalerie et de la galerie Bonaparte. Ces deux premiers lieux avaient des finalités différentes, mais ils permettaient à des enfants, des jeunes et des familles de partager des temps de loisirs éducatifs, et de loisirs tout court, très appréciés, dans un cadre particulièrement agréable.

La nécessité de mise aux normes et de réponse en matière d'accessibilité ne doit pas vous empêcher de réfléchir à d'autres alternatives pour compenser la perte de ces lieux, et continuer à offrir aux Yonnais, surtout ceux qui partent peu en vacances, des espaces de loisirs mieux adaptés aux exigences actuelles.

Même questionnement et remarque pour les maisons de jeunes du Bourg et des Robretières, du 14bis et même du club du troisième âge rue Anatole France, pour lesquels vous prévoyez une hypothétique relocalisation.

Nous serons donc vigilants afin que, sous prétexte de difficultés de mise en accessibilité, les services proposés dans ces lieux, c'est vrai plus très adaptés pour certains, ne disparaissent pas purement et simplement. »

**G. BATIOU** rappelle que, dans le cadre de la délégation de service public du gîte de la Chevalerie, cette structure a toujours été très réactive pour les populations en grande difficulté, au travers notamment des jardins familiaux et des TAP. Il s'interroge sur la rapidité d'une telle décision et se demande si toutes les précautions ont été prises pour que ces activités puissent se poursuivre.

**P. LEJEUNE** estime que l'état du bâti yonnais est préoccupant. Elle indique que lors du précédent mandat, 1,8 million d'euros ont été affectés à l'accessibilité. La nouvelle équipe en est déjà à 3,8 millions d'euros en 18 mois. Elle précise qu'un dossier d'AD'AP n'aurait pas été déposé si l'ensemble des bâtiments était en accessibilité, ce qui n'est évidemment pas le cas. La contrainte budgétaire et temporelle est forte, dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat. Par surcroît, l'AD'AP doit être présenté avant la fin du mois de septembre 2015 sous peine de lourdes pénalités.

Elle précise en outre :

- que le chalet de l'Alpe du Grand Serre enregistre un déficit budgétaire très important ;
- que le site de la Chevalerie pose des problèmes d'accessibilité ;
- que l'Union des retraités occupe des locaux inadaptés.

Elle conclut en annonçant que le Plan Pluriannuel d'Investissement devrait s'élever à près de 7 millions d'euros, soit six fois plus que l'investissement du précédent mandat.

**J. SOULARD** revient sur les montants de ces travaux : « La mise aux normes et l'adaptation des

bâtiments ne doivent pas faire non plus oublier le coût des nouvelles constructions. Par exemple, pour la nouvelle maison de quartier du Pont Morineau, il s'agit évidemment de mise en accessibilité, puisque le bâtiment n'était pas accessible auparavant. Il en est de même pour le pôle associatif ou encore le pôle culturel, puisque nous passons de l'école nationale de musique, qui n'était pas accessible, à un bâtiment qui le devient. Il est donc facile de prendre uniquement en compte les montants des travaux, sans considérer ceux des nouvelles constructions. D'ailleurs, je pense qu'il serait plus honnête de les intégrer dans cette enveloppe. »

**M. ABDALLAH** se félicite de l'importance de ce budget. Il précise, en outre, que de nombreux investissements seront réalisés au cours du mandat mais que leur coût n'est pas intégré dans cette enveloppe. La prise de conscience sur l'important sujet de l'accessibilité est aujourd'hui entière et l'engagement de rendre un maximum de lieux accessibles d'ici 8 ans sera tenu. Il précise toutefois que la mise aux normes de certains bâtiments est problématique et leur situation sera étudiée précisément, c'est le cas de la galerie Bonaparte et du « Rencart ».

**Monsieur le Maire** ajoute que le stade Jules Ladoumègue et la salle Philibert Pelé font l'objet de programmes d'investissement. Ces lieux seraient pris en compte dans l'AD'AP en cas de non réalisation des programmes.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

**41 voix POUR**

**2 ABSTENTIONS : Monsieur Thierry De La Croix, Madame Anita Charrieau**

<b>2</b>	<b>STRATEGIE D'AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE ILOT PIOBETTA</b>
----------	--

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

La Ville de La Roche-sur-Yon est propriétaire du site de l'ancien collège Piobetta, parcelle cadastrée AL 340 d'une superficie de 4347 m<sup>2</sup>, placée en situation hyper centrale et présentant une forte valeur patrimoniale. La requalification de l'îlot Piobetta constitue un levier stratégique pour l'aménagement du pentagone, permettant de renforcer son animation et son dynamisme.

Aussi, dans le cadre de la réflexion menée sur le centre-ville, la municipalité souhaite donner à cet îlot une vocation de loisirs, détente afin de renforcer l'animation nocturne et le week-end du centre ville en accueillant des activités telles que :

- cinéma,
- bowling,
- espace forme et bien être,
- loisirs sportifs : squash, futsal, laser game.....,
- espaces de restauration.

Ce programme pourrait également être complété par des logements de standing, un parking public dont une partie serait dédiée aux propriétaires des logements.

Le Conseil municipal est appelé à approuver le lancement d'une procédure de dialogue compétitif visant à désigner un opérateur qui assurera l'aménagement du site Piobetta suivant des éléments programmatiques.

**M. ABDALLAH** fait l'intervention suivante :

« Comme vous le savez, nous avons cassé la vente de l'ancien collège Piobetta en 2014, comme nous nous y étions engagés durant notre campagne. Concrètement, nous souhaitons mettre en place un projet à Piobetta qui soit en conformité avec la stratégie globale du centre-ville. Les différentes études que nous avons lancées, ainsi que les relations avec les investisseurs, les promoteurs et les commerces ont d'ailleurs confirmé notre réflexion.

Cet îlot, construit en 1905, dispose d'une surface de plus de 4 300 mètres carrés. Il se situe sur différents axes, puisqu'il donne sur la place Napoléon et sur la rue Foch. Il possède à l'intérieur plusieurs bâtiments sur trois niveaux, avec des classes mitoyennes au collège Saint-Louis, qui datent des années 60, une salle de sport en sous-sol, un bâtiment administratif en R-1 et en R+1, ainsi qu'une façade en sous-sol donnant sur la rue Boileau, avec un restaurant scolaire et des cuisines qui ont été rénovées en 1998. L'ensemble représente une surface de plancher de 7 000 mètres carrés, avec un potentiel de 10 000 mètres carrés.

L'îlot Piobetta se situe par conséquent en situation hyper-centrale. De plus, il présente une très forte valeur patrimoniale, qu'il ne faut surtout pas détériorer dans le cadre du réaménagement. Je pense

évidemment à la façade de la place Napoléon, que l'Architecte des Bâtiments de France nous demande de sauvegarder dans son état actuel. En définitive, ce site constitue une véritable opportunité et un levier stratégique pour l'aménagement de l'ensemble du centre-ville, puisqu'il permettra de renforcer son attractivité et son animation.

Les études ont démontré qu'il ne fallait surtout pas diluer les implantations commerciales de part et d'autre de la place Napoléon, pour une bonne efficacité du parcours marchand. De fait, la vocation première de ce site ne doit pas être commerciale. En revanche, cet îlot représente une opportunité foncière immédiate, qui permettra de conforter l'attractivité du centre-ville sur des activités autres que commerciales. La Municipalité souhaite ainsi donner à cet îlot une vocation de loisirs et de détente, de sorte à renforcer l'animation nocturne, aussi bien en semaine que le week-end, en accueillant un cinéma, un bowling, un espace forme et bien-être, des loisirs sportifs, un *laser game*, un parking public et des commerces liés aux activités de loisirs. En outre, ce programme pourrait être complété par une offre de logements. Nous avons souhaité privilégier ce type d'activités, car les différents contacts que nous avons eus nous font penser qu'elles pourront quasiment toutes voir le jour. Libre ensuite à l'investisseur-promoteur de rajouter d'autres activités de loisirs.

En clair, il s'agit donc d'une consultation de promoteurs. C'est pourquoi nous allons lancer très prochainement un appel à projets de promoteurs-investisseurs dont le montage sera le suivant :

- cession du site de Piobetta par la Ville à un opérateur privé sur la base d'un projet négocié et partagé ;
- réalisation de l'opération par un promoteur privé ;
- rétrocession à la Ville d'une partie des parkings réalisés dans le cadre d'un contrat de vente en l'état de futur achèvement.

Cette consultation sera engagée sous la forme d'une procédure de dialogue compétitif. La première phase concernera la remise des dossiers par les promoteurs, avec un temps d'audition et de négociation d'environ cinq mois. La seconde phase sera la remise de l'offre finale, avec une partie de négociation et le choix de l'opérateur, d'une durée là aussi de cinq mois. Nous passerons ensuite au dépôt du permis de construire, puis aux travaux.

L'ensemble de ce projet s'inscrit dans la volonté municipale de dynamiser et de renforcer l'attractivité du centre-ville, autour de plusieurs objectifs :

- améliorer l'offre commerciale de l'hyper-centre ;
- développer l'animation et l'attractivité touristique au cœur de ville ;
- pérenniser et optimiser une offre culturelle, comme le Ciel, le Grand R, la médiathèque, le musée ou le cinéma en adéquation avec le développement commercial, et notamment le quartier des halles ;
- requalifier les éléments patrimoniaux remarquables de notre cœur de ville, dont fait partie Piobetta.

Cet appel à projets constitue un des premiers actes importants de notre programme politique pour la redynamisation du centre-ville. Nous reviendrons ensuite vers vous avec un plan de référence d'ici la fin de l'année, date à laquelle nous vous annoncerons les autres opérations du centre-ville. Par conséquent, je vous demande d'approuver aujourd'hui le lancement de la procédure de dialogue compétitif.

**Monsieur le Maire** donne la parole à P. REGNAULT. Il précise toutefois que cette intervention gagnerait à être brève et pertinente.

**P. REGNAULT** fait l'intervention suivante :

« Nous découvrons votre façon de faire au fil des mois, ce qui renforce notre inquiétude sur le devenir de cette ville. Vous faites des annonces – et Piobetta en est un exemple probant – sans avoir, au préalable, réfléchi, concerté et simplement étudié la faisabilité technique et économique d'un projet. Ceci a des conséquences graves ; ces annonces déstabilisent tout un secteur de l'économie yonnaise, car, sans projet sérieux, finalisé et crédible, vous ne permettez pas aux acteurs économiques de cette ville de recalibrer leur stratégie par rapport à celle de la Ville qui n'est pas claire : c'est le cas typique des Halles, où, à cause de vos annonces, certains commerces voient leur chiffre d'affaires diminuer de 10 %.

Par ailleurs, ces annonces intempestives vous pénalisent vous-même en compliquant l'avancée sereine de vos propres projets pour peu qu'ils soient formulés clairement. Ce qui en l'occurrence n'est pas le cas. Je suis inquiet, car Piobetta illustre deux erreurs graves que vous avez faites depuis mars 2014.

La première est d'avoir rayé d'un trait de crayon l'accord que nous avons passé avec la société VIRGIL.

Arrivant aux affaires, il était logique que vous rencontriez cette société et examiniez avec elle la possibilité de faire évoluer ce que nous avons conçu en tenant compte de vos orientations. Cela était

logique. Toutefois, dans votre volonté de « faire différent » de nous à tout prix, vous avez jeté aux orties trois ans de travail avec cet investisseur de niveau national, réputé, à la surface financière suffisante pour porter des projets bien plus importants que celui de Piobetta qui s'élevait quand même à 26 millions d'euros et qui, contrairement à ce qui a été écrit et dit, protégeait les intérêts de la Ville. Savez-vous que, si vous aviez poursuivi le travail avec VIRGIL, vous auriez inauguré au printemps prochain un projet attractif avec un parking public de 180 places ? Etes-vous certains qu'en 2020 votre projet sera terminé ?

Oui, nous n'avions pas retenu VIRGIL au hasard. Cet investisseur, que nous avons sélectionné parmi d'autres, a investi dans de nombreux centres-villes de façon professionnelle. J'ai eu l'occasion par exemple de voir comment il a restructuré les anciennes halles de Chambéry. VIRGIL avait signé un accord avec nous parce qu'il avait déjà pu pré-vendre 50 % du projet de 26 millions d'euros. Or, un autre investisseur ne s'engagera qu'après avoir vérifié la même capacité à rentabiliser un projet. Et le vôtre aura du mal à en séduire. J'espère pour vous que vous en avez plusieurs sous le coude. Si c'est le cas, transmettez-leur les éléments suivants :

- Martine CHANTECAILLE vous démontrera clairement dans quelques minutes, chiffres à l'appui, qu'un troisième cinéma ne pourra pas se faire à La Roche-sur-Yon.
- Concernant les salles de remise en forme, celles qui étaient en centre-ville ont progressivement été relocalisées en marge du centre. Vous le savez, ce marché est plus porteur, mais la ville ne compte pas moins de huit salles. Et dans ces conditions, je doute qu'un acteur à la surface financière suffisante, comme une franchise nationale, choisisse ce site, forcément plus contraignant qu'un site à la marge de l'hyper-centre ;
- Concernant le bowling, j'ai eu à connaître un projet de bowling qui devait se construire sur un terrain plus facile d'accès et moins coûteux que Piobetta, mais celui-ci a avorté pour des raisons de rentabilité, car il existe déjà un tel équipement sur la ville. Mais peut-être avez-vous des propositions dans ce domaine très concurrentiel et que Monsieur ABDALLAH nous en dira peut-être plus, car il avait, sous une autre casquette – lui ou ses proches – si ma mémoire est bonne, étudié un tel projet, il n'y a pas si longtemps, qui n'a pas abouti non plus.

La seconde erreur grave est de vous lancer dans le fameux projet d'AVAP.

**Monsieur le Maire** indique que ce sujet fera l'objet d'un dossier à venir et propose de donner la parole à Martine CHANTECAILLE. Il prend toutefois en compte l'insistance de Pierre REGNAULT à poursuivre.

**P. REGNAULT** « Cette aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine, que voulait absolument imposer l'Architecte des Bâtiments de France, va décourager tout investisseur sérieux, car il figera dans le marbre la situation actuelle et tout propriétaire yonnais aura le plus grand mal à faire évoluer sa maison ou son immeuble.

Savez-vous que nous avons dû discuter deux ans avec l'ABF pour pouvoir finaliser un projet qualitatif sur Piobetta ? Et Joël SOULARD – qui vous en dira plus sur la faisabilité urbanistique de votre projet – et moi-même avons bataillé trois ans pour faire sortir le projet de logements DURET-MORISSET en face du Conseil général !

Ce projet nous amène forcément à nous réinterroger sur l'avenir du commerce de l'hyper-centre. Vous dites que pour le cinéma la concurrence n'est pas toujours dommageable. Alors que la concurrence des commerces à Piobetta aurait été néfaste pour les Halles. Deux poids, deux mesures donc selon vous ! Non, en matière commerciale, c'est l'absence de maîtrise qui est dommageable, comme on le voit dans tous les centres-villes des villes moyennes de France. Et vous avez eu raison de faire voter le schéma commercial, que nous avons préparé, qui limite l'extension et notamment interdit une autre zone à la Malboire.

Sauf que notre projet prévoyait, comme toutes les études sur le commerce de notre ville le démontrent, un rééquilibrage au profit du centre que vous ne semblez pas prendre en compte.

C'est pour cela que nous avons prévu 3 000 mètres carrés de commerces à Piobetta, 6 000 mètres carrés sur l'îlot de la Poste – Ecole de musique pour lequel nous avons également un investisseur. Au lieu de cela, vous voulez détruire 2 000 mètres carrés aux Halles, dont nous serions heureux d'avoir des nouvelles. J'en profite pour vous dire à quel point les commerçants que vous allez délocaliser aux Halles attendent des réponses. Au total, ce seront donc 9 000 mètres carrés de commerces nouveaux qui ne seront pas réalisés d'ici 2020, et 2000 qui seraient détruits en hyper-centre !

Oui, Monsieur le Maire, cette stratégie et vos annonces tonitruantes sur les Halles – l'absence de nouvelles sur le devenir de « l'îlot de la Poste – Ecole de musique » et cette dernière annonce sur Piobetta dont le projet semble pour le moins incertain, posent de multiples questions notamment aux

commerçants de cette ville qui vous ont pourtant massivement soutenu en 2014 et qui, j'en rencontre tous les jours, me disent être très inquiets, certains mêmes désabusés.

Nous sommes nous aussi très inquiets de voir à quel point votre équipe, mal préparée, est en train de mettre à mal le lent travail engagé dans notre projet « La Roche-sur-Yon 2006-2020 » qui commençait à porter ses fruits, comme l'évolution du quartier de la Gare à la place Napoléon le démontre tous les jours aux Yonnais. »

**Monsieur le Maire** estime que la lenteur de ces projets a justement été sanctionnée par les électeurs en 2014.

**M. CHANTECAILLE** précise qu'on ne badine pas avec la démocratie et le droit d'expression des élus, ainsi que le tribunal administratif l'a rappelé l'an passé. Elle estime que cette assemblée gagnerait à fonctionner dans un respect mutuel, quel que soit le temps pris aux différentes interventions.

**Monsieur le Maire** se dit en accord et souhaiterait que le Président du groupe des élus socialistes le comprenne ainsi.

**M. CHANTECAILLE** reprend :

« Non. C'est à vous que je l'explique Monsieur le Maire. Merci de ne pas m'interrompre. Vous nous demandez ce soir de nous prononcer sur l'annonce du programme souhaité à Piobetta. Ce programme mentionne l'ouverture d'un troisième cinéma. Vous avez ainsi expliqué à la presse que « la concurrence n'était pas toujours dommageable » et qu'elle serait « même profitable au Concorde ». Cette vision très libérale des pseudo-bienfaits de la concurrence dans le domaine de la culture et plus particulièrement du cinéma est totalement erronée et si – ce dont je doute – un opérateur privé venait à ouvrir ce troisième cinéma, ce ne serait pas seulement « dommageable » mais véritablement mortifère, pour le Concorde comme pour le Cinéville.

C'est, en effet, ce que montre de manière tout à fait claire l'étude du CNC parue en 2013 sur la « géographie du cinéma ». Que dit-elle ? Nous avons un équipement cinématographique « bien calibré », que toute nouvelle exploitation viendrait mettre en danger. En moyenne, la France dispose d'un fauteuil pour 58 habitants. Ce taux à La Roche-sur-Yon est de un fauteuil pour 23 habitants.

Parmi les unités urbaines de 50 000 habitants et plus, La Roche-sur-Yon arrive ainsi quatrième. Le taux d'occupation des fauteuils (rapport entre le nombre d'entrées et le nombre de places disponibles calculé en multipliant le nombre de séances par le nombre de fauteuils pour chaque écran) est de 18,4 %. Nous sommes donc loin de la saturation ! L'implantation d'un troisième cinéma est donc infondée au regard de l'offre déjà existante. Si notre offre est viable, c'est aussi parce qu'elle ne se base pas sur la « concurrence » que vous évoquez, mais sur la complémentarité du Concorde et du Cinéville.

Nous avons ainsi la chance de pouvoir voir les films très porteurs comme des films « art et essai » ou en VO dans notre ville.

Nous avons la chance avec le Concorde d'avoir un instrument privilégié pour l'éducation à l'image et de disposer d'un lieu où bien des associations viennent animer nos soirées.

Nous avons la chance aussi d'avoir un festival du film salué dans le journal *Le Monde* en 2013 comme un « lieu de pensée et de plaisir à haute valeur cinématographique ajoutée ».

A quelques jours d'une nouvelle édition du festival international du film, nous aurions aimé que lorsque le Président de l'EPCCCY s'exprime sur le cinéma, cela ne soit pas pour évoquer des choix qui risquent de mettre en péril cette structure et qui déstabilisent les salariés. Nous nous opposerons donc fermement à tout ce qui mettra en péril cet équilibre de l'offre cinématographique, qui nuira ainsi de façon définitive à la diversité culturelle qu'elle garantit. »

**G. BATIO** reconnaît volontiers le pouvoir de police du maire en conseil municipal. Pour autant, il refuse la mise en doute de la pertinence des propos tenus par les élus, surtout avant qu'ils ne se soient exprimés, il estime cela incompréhensible.

Revenant au sujet, il déclare :

« Nous avons mis énormément de temps à construire une offre équilibrée en matière de cinéma à La Roche-sur-Yon. Cette offre s'est en effet co-construite avec difficulté entre la partie commerciale et le cinéma art et essai. De nombreuses associations de divers bords participent d'ailleurs à cette construction pour animer le centre-ville et arrivent même à remplir des salles. Il s'agit là d'une vitalité première, à laquelle des gens de toutes catégories sociales peuvent participer. Je pense donc très sincèrement que cet équilibre, qui fut si long à construire, ne peut être mis en danger, surtout après avoir entendu les chiffres de Madame CHANTECAILLE. Les associations ne le comprendraient pas, tout comme ceux qui fréquentent le centre-ville. Vous remettez en cause un long travail – qui ne date d'ailleurs pas d'une seule ancienne municipalité – des associations locales, sur lequel vous ne pouvez

pas ne pas vous appuyer si vous souhaitez que la vitalité culturelle du centre-ville perdure. Il s'agit là d'un appel très sincère, car énormément de personnes ont participé à créer cette vitalité. »

**T. DE LA CROIX** évoque la situation du logement sur le site. Il s'agira de logements de standing, ce qui n'a pas été précisé dans l'intervention de l'adjoint. Cet aspect est très important car il pourrait être source de mixité sociale. Il ne suffit pas que la ville affiche 31 % de logements sociaux si ceux-ci sont externalisés en périphérie. Les gens qui n'ont pas forcément de gros revenus ont également le droit de vivre en centre-ville. C'est la raison pour laquelle son groupe ne votera pas ce dossier.

Quant au déroulement des débats, il estime que chacun est libre de ses paroles dès lors qu'elles restent dans les limites de la bienséance, même si les propos tenus peuvent paraître inintéressant à certains.

**A. CHARRIEAU** ajoute que cet aspect commerce et logement est délicat : il ne faudrait pas construire des logements de haut standing et faire en sorte que les activités de proximité leur soient réservées. Elle rappelle que le centre-ville doit répondre aux besoins de toute la ville et de l'ensemble de ses habitants. Par ailleurs, elle souhaite connaître le prix envisagé pour la transaction sur cet îlot, et dans quelles conditions les parkings seront réintégrés à la Ville, à quel prix et qui en assurera la gestion.

**F. BESSON** s'interroge sur l'articulation de l'îlot Piobetta avec les autres espaces du centre-ville. Par ailleurs, elle se dit convaincue de l'importance des logements sociaux en hyper-centre, notamment pour ceux qui ont des difficultés de déplacement. Elle rappelle, en outre, que les locaux du Concorde ont représenté un investissement important et qu'il serait dommage qu'un tel équipement disparaisse. Enfin, elle évoque le succès de la réhabilitation de la place Napoléon, unanimement saluée par la presse, compte tenu de l'excellente fréquentation estivale.

**J. SOULARD** rappelle que l'alternance fait partie du fonctionnement d'une collectivité et estime qu'évoquer systématiquement les scores des dernières municipales ne peut justifier une entrave à la liberté de parole des groupes, ceux-ci représentant les habitants qui partagent les mêmes convictions. Pour le dossier Piobetta, il s'étonne de la présentation d'une telle délibération pour le lancement d'un dialogue compétitif alors qu'il n'existe pas de cahier des charges. Il s'agit d'une opération de communication qui démontre que le dossier n'a pas avancé. Les objectifs d'aménagement sur ce site ne sont pas déterminés et la réalité c'est que la dégradation du bâtiment se poursuit, ainsi que le démontre la pose de barrière de sécurité.

**A. AUBIN-SICARD** revient sur le temps de parole accordé aux groupes d'opposition et qui est d'une importance jamais accordée par le passé. Elle rappelle les dérapages entendus dans l'enceinte du Conseil et estime qu'aucune leçon n'est à recevoir du présent groupe d'opposition.

**J. SOULARD** rétorque qu'il a autant de dérapages à citer.

**M. ABDALLAH** fait l'intervention suivante :

« En ce qui concerne Piobetta, nous avons attendu un an avant d'annoncer ce projet, afin de prendre le temps nécessaire et ne pas faire n'importe quoi. S'agissant de la vente à VIRGIL, vous dites qu'il y avait 50 % de pré-commercialisation. Or, je me suis renseigné et cela est faux. D'ailleurs, nous ne connaissions même pas une seule des enseignes supposées venir dans le centre-ville. De plus, si tel avait été le cas, elles auraient été en concurrence directe avec les Halles. J'ajoute que ce projet avait été très critiqué par les commerçants, sans oublier le fait que l'ABF n'avait apposé aucune signature en ce qui concerne la partie architecturale. En outre, le dépôt de permis n'avait même pas été déposé, puisque Piobetta n'était pas encore vendu. Bref, il n'y avait aucune signature de l'ABF. D'ailleurs, j'aimerais bien que vous me la montriez, tout comme le permis de construire qui a été déposé. L'affaire est close.

Pour ce qui est de la faisabilité économique, il est évident qu'aucun investisseur ne souhaitait venir, compte tenu du projet que vous proposiez. Or, de notre côté, nous sommes allés voir différents promoteurs-investisseurs. De fait, nous proposons cette délibération, car nous savons que la faisabilité économique de ce projet est tout à fait réaliste. Libre ensuite à l'investisseur de nous faire des propositions et de nous dire par exemple s'il paraît opportun ou non d'avoir un autre cinéma. A ce titre d'ailleurs, nous avons là aussi établi plusieurs contacts, tant avec des cinémas locaux que des enseignes nationales et tout laisse à penser qu'il y aurait de la place pour un troisième cinéma. Je rappelle également que vous avez lancé vous-mêmes une étude au début de l'année 2014 pour implanter un cinéma en centre-ville. Par conséquent, je trouve vos propos exagérés.

S'agissant des autres activités, vous dites qu'elles risqueraient de concurrencer les salles de sports ou les autres activités de loisirs existantes. Sachez que nous avons aujourd'hui des porteurs de projets pour l'ensemble de ces activités, dont certains sont même des locaux. Par conséquent, nous nous réjouissons que ces activités acceptent de venir dans le centre-ville, d'autant plus que la plupart d'entre elles sont implantées en périphérie. De fait, elles ne viendraient pas pénaliser les autres structures.

Nous ne pouvons pas encore vous fournir tous les éléments de ce projet aujourd'hui. Nous vous les communiquerons prochainement, lorsque l'appel à projets sera lancé. Bien entendu, nous mettrons en contact les locaux, aussi bien les nouveaux que ceux qui désirent ouvrir une seconde activité. Je pense par exemple à la salle de sport qui viendra en complément de l'offre existante.

Concernant l'AVAP, il faut arrêter de dire des choses sur des sujets que vous ne connaissez pas du tout. Sachez là aussi que nous avons des contacts avec l'ensemble des promoteurs qui agissent sur la ville. Ainsi, l'AVAP se fera bien en relation avec les promoteurs. Il faut simplement trouver le juste équilibre entre protection du patrimoine et densification. Par conséquent, tout ce qui sera fait le sera avec l'accord unanime des participants, y compris avec celui des promoteurs. En effet, il est hors de question de pénaliser la construction sur la ville.

Pour les logements de standing, je rappelle que ce type d'appartements n'existe pas encore sur la ville. Nous n'avons pas souhaité réaliser de logements sociaux à cet endroit, car nous avons déjà d'autres projets à proximité immédiate à l'intérieur du Pentagone, avec la création de logements sociaux purs, de logements kangourous ou encore de logements intergénérationnels. Ils seront d'ailleurs menés par des bailleurs sociaux. En définitive, il existera bien une offre de logements sociaux dans le cœur de ville. La mixité sociale impose en effet d'avoir ce type de logements, mais elle demande également des logements privés. Il faut donc un mélange des deux.

Sur les parkings enfin, nous n'avons pas plus de précisions, puisqu'il appartiendra à l'investisseur de faire des propositions. Quoi qu'il en soit, la gestion sera certainement assurée en régie par la Ville. De la même façon, nous ne connaissons ni le nombre de places ni le prix de vente. Ces discussions auront lieu avec les investisseurs qui se porteront candidats. De fait, il nous sera plus facile de négocier le prix de vente, que bien entendu nous espérons le plus élevé possible pour la collectivité, tout en restant en conformité avec la réalité économique.

En somme, nous devons nous réjouir d'avoir un projet qui ne concurrence pas directement l'offre commerciale du centre-ville, mais qui au contraire apporte de nouvelles activités. Nous faisons le pari du centre-ville plutôt que de la périphérie et nous assumons ce choix. Nous voulons dynamiser notre centre de manière globale en commençant par Piobetta. Ce mouvement concerna ensuite l'ensemble du centre-ville. En outre, l'offre cinématographique que nous proposons n'a rien à voir avec celle du Concorde. Bien au contraire, il existe une véritable complémentarité à mettre en place. Nous tenons par conséquent à sauvegarder le Concorde pour le faire prospérer. De plus, le fait d'avoir davantage d'animations et d'activités dans le centre-ville permettra au Concorde de rayonner encore plus.

Il s'agit d'un projet ambitieux, beaucoup plus ambitieux que celui visant à créer une galerie commerciale qui aurait déstabilisé l'offre marchande du centre-ville. En définitive, non seulement ce projet protégera le patrimoine de notre ville, mais il dynamisera en plus l'ensemble du centre-ville. »

**C. BREHERET** précise à l'attention de **T. DE LA CROIX** que le logement social est tout-à-fait représenté en centre-ville comme dans l'hyper-centre. Il lui paraît nécessaire que toutes sortes de populations soient représentées et il n'y a pas à s'excuser de faire du logement de standing, la mixité sociale passe aussi par ce type de logement.

**Monsieur le Maire** précise qu'il n'est pas question de concurrencer le cinéma Le Concorde, mais bien d'étudier une offre complémentaire proposée par un promoteur.

L'îlot Piobetta est une composante du centre-ville, il rappelle que le but est de redonner vie à un ensemble et pour cela, des données sont recueillies et des scénarii étudiés.

**QUESTION ADOPTÉE PAR :**

**34 voix POUR**

**10 voix CONTRE : Monsieur Pierre Regnault, Monsieur Guy Batiot, Monsieur Thierry De La Croix, Madame Françoise Besson, Madame Anita Charrieau, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Monsieur Stéphane Ibarra**

<b>3</b>	<b>FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE</b>
----------	---

*Rapporteur : Monsieur Luc Bouard*

En application de l'article L 2122-10 du CGCT et suite au courrier adressé par M. Michel FERRÉ à Monsieur le Préfet de la Vendée l'informant qu'il quittait son poste de 3<sup>ème</sup> adjoint, il est proposé au Conseil de ramener à 16 le nombre d'adjoints au Maire. Les adjoints suivants de liste ayant pris place automatiquement au rang supérieur.

**QUESTION ADOPTÉE PAR :**

**40 voix POUR**

**4 ABSTENTIONS : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Thierry De La Croix, Madame Françoise Besson, Madame Anita Charrieau**

<b>4</b>	<b>INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS MUNICIPAUX - ACTUALISATION</b>
----------	---

*Rapporteur : Monsieur Luc Bouard*

Il est proposé au conseil de modifier le tableau des indemnités de fonction versées aux élus municipaux.

**J. SOULARD** rappelle sa demande d'un alignement de cette baisse pour les élus de son groupe.

**Monsieur le Maire** recueille l'avis des autres groupes d'opposition et annonce la modification du projet de délibération pour tenir compte de ce souhait.

**QUESTION ADOPTÉE PAR**

**34 voix POUR**

**10 ABSTENTIONS : Monsieur Pierre Regnault, Monsieur Guy Batiot, Monsieur Thierry De La Croix, Madame Françoise Besson, Madame Anita Charrieau, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Monsieur Stéphane Ibarra**

<b>5</b>	<b>ORGANISATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES</b>
----------	--

*Rapporteur : Monsieur Luc Bouard*

Il est proposé de créer les 5 commissions suivantes :

- Commission 1 : Finances - Economie - Commerce - Emploi - Administration générale - Numérique - Sécurité - Prévention
  - Commission 2 : Urbanisme - Logement - Développement durable - Déplacements - Espace rural - Aménagement du territoire
  - Commission 3 : Solidarités - Santé - Politique de la ville - Handicap - Lien entre les générations
  - Commission 4 : Culture - Festivals - Histoire de la ville - Relations internationales
  - Commission 5 : Sports - Jeunesse - Education
- et de désigner les élus appelés à y siéger suivant le principe de la représentation proportionnelle.

**J. SOULARD** fait l'intervention suivante :

« Comme cette question parle d'organisation et de composition des commissions municipales, et donc de l'ensemble des dossiers, je me permettrais à ce stade de faire l'intervention que j'avais préparée, puisqu'elle parle elle aussi d'organisation et de l'ensemble des dossiers.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Premier conseil ce soir après une période de vacances qui, nous l'espérons, a été agréable pour tout le monde. Pour le deuxième été consécutif, les touristes nombreux dans notre département ont pu découvrir la place Napoléon. Si nous nous en référons aux différents articles de presse qui ont relaté la saison touristique dans notre ville et notre agglomération, le doute n'est plus permis : l'aménagement de la nouvelle place Napoléon est un grand succès et elle participe pleinement à

l'attractivité de notre territoire. Sans vouloir vous plagier, nous dirions même au rayonnement de notre cité.

Citons quelques extraits pris complètement au hasard. Pour *Vendée Expansion* : « Ce lieu ludique et unique en Vendée est désormais reconnu par de nombreux visiteurs témoignant tous de sa qualité. » Les commentaires des touristes sont sans équivoque. « La place Napoléon est la porte d'entrée du territoire » valide Yannick DAVID. Enfin, la presse nous indique que « toutes générations confondues les animaux de la place Nap' sont devenus une référence absolue. » Nous pourrions rajouter les commentaires élogieux des Yonnais qui, tout au long de l'année, apprécient cet aménagement et reconnaissent que le centre-ville n'a plus rien à voir avec ce qu'il était précédemment et qu'il est enfin agréable d'y venir, soit pour y faire des achats, soit simplement pour s'y promener ou le faire découvrir avec fierté à des amis. C'est avec satisfaction que nous notons d'ailleurs l'évolution de vos propos quand vous abordez ce sujet.

Ce projet perturbant au premier abord, comme tous les projets qui bouleversent profondément la structure d'une partie de la ville, nous avons pris le temps de l'expliquer longuement aux habitants, nous l'avons fait évoluer, suite à leurs remarques, puis nous avons pris nos responsabilités d'élus pour le réaliser, pas dans un souci de mégalomanie, comme cela a pu être dit, ni dans un souci de marquer l'histoire, mais bien dans l'intérêt de la ville, de son développement et du mieux vivre des habitants. Et s'il a fallu attendre un peu pour qu'il soit reconnu à sa juste valeur, nous sommes fiers d'avoir pu participer à cette évolution essentielle du centre-ville.

C'est à vous et à votre équipe, Monsieur le Maire, qu'il revient maintenant de faire évoluer cette ville. Vous nous promettiez pour ce Conseil de rentrée, et après quand même dix-huit mois de mandat, le vrai lancement de vos projets. Nous reviendrons plus en détail sur chaque point pendant le Conseil, mais comprenez notre surprise à la lecture de l'ordre du jour.

- Pas de projet structurant à part une opération de communication sur l'îlot Piobetta où aucun cahier des charges n'est prêt.
- Une augmentation des impôts sous une forme quelque peu déguisée, vous qui nous aviez annoncé leur baisse lors de la campagne électorale.
- Une remise en cause des Enveloppes de Quartier qui semble annoncer une disparition d'un dispositif auquel les Yonnais sont très attachés.

De nouveau, des modifications des commissions et des indemnités, rien n'est encore calé dans votre organisation alors qu'un quart du mandat est déjà écoulé.

Septembre, c'est aussi la rentrée scolaire. Pour la deuxième année consécutive les nouveaux rythmes que nous avons mis en place en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'éducation sont effectifs.

Pour conclure, nous souhaiterions aborder le sujet d'actualité qui mobilise l'ensemble des citoyens, du monde politique et des médias. Nous voulons parler des réfugiés, puisque ce point ne figure pas à l'ordre du jour.

Cette question a toute sa place à l'ordre du jour d'un Conseil municipal d'une ville comme la nôtre. Elle aurait dû être le premier point de débat de notre séance de ce soir. Alors que des communes comme Aizenay, Pouzauges, Saint-Gilles-Croix-de-Vie et Brétignolles, pour ne citer qu'elles, ont déjà mis en place des solutions pour accueillir des familles de réfugiés, rien n'a bougé du côté de la municipalité de La Roche-sur-Yon.

Certes, vous avez, Monsieur le Maire, contacté les différents groupes de votre opposition pour les informer que vous étiez en contact régulier avec le Préfet, que vous aviez fait le déplacement à Paris pour répondre à l'invitation du Ministre de l'intérieur et que vous souhaitiez que nous travaillions tous ensemble sur ce sujet. Bien évidemment, nous y sommes prêts. Toutefois, qu'attendons-nous, alors que la mobilisation citoyenne est exemplaire sur notre ville, si l'on se réfère à la réunion organisée par les associations la semaine dernière ? Qu'attendons-nous pour régler des situations dramatiques déjà présentes sur notre ville, quand on sait que nous avons des logements de fonction dans nos écoles qui sont inoccupés ?

Ce n'est pas forcément à la municipalité de tout faire, mais c'est bien de sa responsabilité d'être la première à mobiliser les forces vives présentes sur notre territoire et prêtes à s'engager. C'est bien de sa responsabilité d'organiser, en lien avec les associations qui œuvrent déjà dans ce domaine, le soutien indispensable que nous devons apporter à ces populations. Pour la première fois de son histoire, notre ville est à la traîne. Le moment n'est pas à philosopher sur la nature des réfugiés ; l'urgence est de sauver des vies et le peu que nous pourrons faire sera déjà un premier pas vers des jours meilleurs pour ces hommes, ces femmes et ces enfants qui n'aspirent, comme nous, qu'à vivre en paix et en fraternité avec les autres.

Oui, nous sommes prêts à travailler à vos côtés sur cette question et, dès ce soir, décidons à l'unanimité de recenser tous les logements, propriété de la Ville, qui sont inoccupés et que nous pourrions mettre à disposition des associations qui savent, elles, faire le travail d'accueil des réfugiés. C'est une première action, avant d'en envisager d'autres, en concertation avec l'ensemble de ceux qui

se mobilisent sur ce dossier. Oui, nous sommes prêts à vous aider, mais il y a urgence et nous avons déjà pris beaucoup de retard. »

**Monsieur le Maire** confirme attendre un contact préfectoral pour structurer une réponse adaptée à la situation.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>6</b>	<b>DÉSIGNATIONS D'ÉLUS DANS DIVERS ORGANISMES ET INSTITUTIONS</b>
----------	---

*Rapporteur : Monsieur Luc Bouard*

Il est proposé de modifier la désignation des représentants de la Ville au sein des structures suivantes :

- CCSPL
- Association Travailler Demain
- Comité du bassin d'emploi de La Roche-sur-Yon
- Mission locale du Pays Yonnais
- Commission départementale de réforme
- Conseil de discipline et de recours de la région des Pays de la Loire.

Par ailleurs il convient d'appliquer les dispositions réglementaires de désignation dans les conseils d'école prévues par l'article D 411-1 du code de l'Education.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

**34 voix POUR**

**10 ABSTENTIONS : Monsieur Pierre Regnault, Monsieur Guy Batiot, Monsieur Thierry De La Croix, Madame Françoise Besson, Madame Anita Charrieau, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Monsieur Stéphane Ibarra**

<b>7</b>	<b>SAEML ORYON - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
----------	---

*Rapporteur : Monsieur Luc Bouard*

Suite à la démission de M. FERRÉ de ses fonctions d'adjoint au maire, il est proposé au Conseil de désigner Madame Leczinska MORNET pour le représenter au conseil d'administration de la SAEML ORYON.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

**34 voix POUR**

**10 ABSTENTIONS : Monsieur Pierre Regnault, Monsieur Guy Batiot, Monsieur Thierry De La Croix, Madame Françoise Besson, Madame Anita Charrieau, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Monsieur Stéphane Ibarra**

<b>8</b>	<b>ECOQUARTIER DE LA GARE - INSTAURATION D'UN PERIMETRE DE PRISE EN CONSIDERATION AU TITRE DE L'ARTICLE L111-10 DU CODE DE L'URBANISME</b>
----------	--

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Les approches réalisées dans le cadre d'études préalables (schéma de secteur du quartier de la Gare, Projet Urbain Horizon 2040) ont mis en évidence la nécessité d'engager des études pré opérationnelles d'aménagement, en cohérence avec les autres projets existants, ainsi que ceux qui pourraient émerger dans le quartier et participer à le conforter.

Ces enjeux de renouvellement urbain du secteur nécessitent une maîtrise des projets à venir. Il

convient, pour ce faire, de disposer des outils réglementaires adéquats pour encadrer et négocier les projets immobiliers. C'est pourquoi, il est proposé d'instaurer sur ledit secteur, un périmètre de prise en considération selon l'article L. 111-10 du Code de l'Urbanisme. Ce périmètre permettra au maire de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation du projet.

**M. ABDALLAH** fait l'intervention suivante :

« Je commencerai tout d'abord par faire un historique de cette délibération, qui consiste à instaurer un périmètre de prise en considération sur l'ensemble du quartier de la Gare.

La Ville a voulu candidater au label éco-quartier. Pour cela, il existait plusieurs possibilités. Premièrement, l'éco-quartier de la Marronnière, avec l'îlot des Fruits à croquer et deuxièmement, l'éco-quartier d'Uré, avec les Prairies d'Eden. Or, il s'est avéré que ces deux lieux ne pouvaient pas remplir les différents critères de l'éco-quartier. En mai 2014, nous avons donc proposé la candidature d'un autre quartier qui possédait un potentiel extrêmement important, à savoir le quartier de la Gare.

Nous avons déjà passé la première étape pour l'obtention de ce label, celle de « l'engagement vers un éco-quartier », que Monsieur BREHERET a d'ailleurs reçu de la Ministre du logement de l'époque, Madame PINEL.

Concrètement, le potentiel de ce quartier est extrêmement important. De plus, il correspond à l'ensemble des critères de l'éco-quartier, qui comprennent entre autres les services de proximité, l'emploi, l'économie, le commerce, l'éducation ou encore la présence d'équipements sportifs, le numérique, ainsi que les liaisons piétonnes ou les liaisons de bus. Aujourd'hui, ce quartier connaît une forte mutation avec l'apparition prochaine de logements privés dans le quartier des Forges (grâce à des appels à promoteurs), les friches de la SNCF (avec la Sernam), ou bien le PEM3 et l'IUFM, zones sur lesquelles une étude est actuellement en cours. Elle vous sera dévoilée avant la fin de l'année. Il existe également un important potentiel de production de logements et d'activités. Ainsi, nous avons eu différentes réunions avec la Préfecture, qui suit les communes candidates pour l'obtention de ce label. Celle-ci nous a indiqué que les délais pouvaient s'étendre d'un an à dix ans, selon le type de quartier. Or, nous bénéficions là d'un quartier relativement spécifique – peut-être même unique en France – puisqu'il se situe au cœur du centre-ville.

Notre objectif consiste donc à redonner une nouvelle image à cette zone, qui fut mise à l'écart du fait de la voie ferrée, des travaux du quartier des Forges, du PEM3, de l'IUFM et des friches de la SNCF. Il existe une véritable possibilité pour ouvrir ce quartier sur le centre-ville. C'est d'ailleurs ce qui a retenu toute l'attention des services de l'Etat. Toutefois, la Préfecture nous a demandé de passer à une étape supérieure, qui est donc l'objet de cette délibération.

Dans les faits, ce quartier nécessite une maîtrise des projets à venir, ce qui nous donnera une vision globale de cette zone. C'est pourquoi nous vous proposons d'instaurer un périmètre de prise en considération, qui permettra de surseoir à statuer sur l'ensemble des demandes d'autorisation concernant des travaux de construction ou d'installation susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de ce projet. Bien entendu, cette délibération ne concerne pas les projets publics déjà en cours. En effet, nous ne voulons pas voir apparaître un projet privé qui ne soit pas en relation avec notre volonté politique d'avoir un éco-quartier sur cette zone. Nous travaillons par conséquent avec l'architecte de la Préfecture et celui du CAUE, qui nous aident à avoir cette vision globale sur l'ensemble de cet éco-quartier.

Je vous propose donc de passer à l'étape supérieure en direction de ce label éco-quartier, avec l'installation d'un périmètre de prise en considération. »

**G. BATIO** s'interroge sur un éventuel oubli du Fuzz'Yon et sur la difficulté de création d'un éco-quartier.

**M. ABDALLAH** précise :

« Il est plus facile de réaliser un éco-quartier comme celui de la Gare qu'un éco-quartier éloigné des zones d'habitation, puisqu'un des critères de ce label concerne le non-étalement urbain sur l'espace rural ou agricole. Autrement dit, une zone telle que l'îlot des Fruits à croquer à la Marronnière ne peut aujourd'hui candidater à ce type de label. Néanmoins, nous pourrions effectivement réfléchir à la mise en place de ce label si nous avons un périmètre plus large, qui nous permettrait d'intégrer également des commerces de proximité, des services ou des équipements sportifs et éducatifs. Nous réfléchissons d'ailleurs dans ce sens avec le quartier du Bourg.

Bien entendu, ce projet ne se fera pas en un an. Il va nous falloir attendre l'évolution du quartier et de ses alentours pour savoir si nous obtiendrons ce label. Quoi qu'il en soit, il est beaucoup plus facile de l'obtenir dans un tel secteur, plutôt que de construire des immeubles dans un champ.

En ce qui concerne Fuzz'Yon enfin, plusieurs réflexions sont en cours, notamment sur les friches de la SNCF. Ce secteur n'est donc pas oublié.

**J. SOULARD** souhaite connaître l'état d'avancement des appels à projets concernant les logements privés.

**A. AUBIN-SICARD** indique que le cahier des charges est prêt ; elle précise que le label « éco-quartier » s'obtient en deux étapes. La première est franchie et le territoire est bien engagé dans la labellisation à l'instar des 53 autres territoires en France à être parvenus à ce premier échelon. C'est une performance dont elle se réjouit et dont le mérite revient bien à la présente majorité municipale.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>9</b>	<b>PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 9</b>
----------	---

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Par arrêté municipal n° 15-0460 du 27 mai 2015, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n° 9 du Plan Local d'Urbanisme.

Cette enquête publique, qui s'est déroulée du 19 juin au 28 juillet 2015 inclus, portait sur :

Dossier 9a : la traduction du schéma de développement commercial dans les documents du Plan Local d'urbanisme

Dossier 9b : la mise en concordance du règlement des lotissements 1 et 2 « Parc Eco 85 » avec le règlement du Plan Local d'Urbanisme

Dossier 9c :

- la suppression de l'emplacement réservé n° 32
- la suppression de la participation pour non réalisation d'aires de stationnement
- la complétude des dispositions générales du règlement
- une modification des annexes du PLU : suppression des règles des lotissements de plus de 10 ans
- une correction dans la charte architecturale
- une précision de la règle du stationnement concernant les équipements publics

Lors de l'enquête publique, les observations recueillies ont été liées à l'intégration du schéma de développement commercial, et notamment à la suppression des implantations commerciales sur le secteur de la Malboire.

Le Commissaire-enquêteur a émis, au travers de son rapport et de ses conclusions, un avis favorable à la modification n° 9 du PLU.

Le Conseil municipal est appelé à approuver la modification n° 9 du PLU.

**J. SOULARD** fait l'intervention suivante :

« Nous voterons cette délibération puisqu'elle concerne certaines modifications du PLU. En outre, notre vote contre ne portait pas sur ce schéma en tant que tel, mais uniquement sur certains aspects que nous ne partageons pas.

En ce qui concerne la Malboire, vous avez raison ; cette modification permet juridiquement d'empêcher l'implantation de commerces. Pour autant, et au-delà même de l'aspect juridique, un adjoint à l'urbanisme, en accord avec le Maire et l'ensemble du Conseil municipal, doit être capable de tenir une position, comme j'ai pu le faire durant le mandat précédent. D'ailleurs, aucun commerce ne s'est construit sur la Malboire, car j'ai expliqué aux opérateurs que la Ville refusait d'en implanter sur ce secteur. Bien entendu, ces derniers disposent de possibilités juridiques. Cependant, comme les démarches sont longues, un promoteur ne cherchera pas forcément à faire durer un projet, car plus le temps passe et moins il est rentable. De fait, les choses sont désormais beaucoup plus claires et plus simples pour vous. »

**M. ABDALLAH** répond :

« Il est tout à fait possible de tenir une telle position. Simplement, je rappelle que ce projet a aussi avancé aujourd'hui, car vous n'avez pas su empêcher la création d'une troisième zone commerciale. Vos positions à l'égard de l'opérateur ont été caduques, justement par manque de moyens juridiques. De fait, la seule façon de poursuivre repose sur ce schéma. De plus, nous avons été très clairs depuis le début sur notre volonté de ne pas avoir de zone commerciale sur la Malboire. Enfin, même si vous allez voter cette délibération, ce dont je me félicite, je rappelle que vous vous êtes abstenus sur la même auparavant, alors qu'elle était identique mot pour mot. »

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Ne prend pas part au vote : Madame Laurence Gillaizeau**

<b>10</b>	<b>ACQUISITION A L'AJAFPY D'UN TERRAIN A USAGE DE JARDINS FAMILIAUX - LIEUDIT "MOULIN NEUF"</b>
-----------	---

*Rapporteur : Madame Françoise Bouet*

Le Conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition à l'Association des Jardins Familiaux du Pays Yonnais de l'ensemble des jardins familiaux situés à Moulin Neuf, cadastrés section O 119, 120, 123 et 658 d'une contenance de 17 472 m<sup>2</sup>, pour l'euro symbolique.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>11</b>	<b>CESSION A LA SCI MERCURE - EMPRISE FONCIÈRE IMPASSE RICARDO</b>
-----------	--

*Rapporteur : Monsieur Jean Michel Barreau*

Le Conseil municipal est appelé à approuver la cession à la SCI MERCURE d'une partie de l'impasse Ricardo, pour une contenance d'environ 1 175 m<sup>2</sup> au prix net vendeur de 16 450 €.

**F. BESSON** constate que cette zone industrielle est désormais coincée entre les lotissements de la Généraudière et le centre-ville. Elle souhaite connaître les projets envisagés pour densifier ce secteur en terme d'habitat, et si des déplacements d'entreprises sont prévus en zones d'activités de périphérie.

**Monsieur le Maire** répond :

« Effectivement, cette zone a de moins en moins d'entreprises et de plus en plus de « dents creuses ». En revanche, comme elle est gérée par l'Agglomération, celle-ci s'attache dorénavant à densifier une partie du secteur extérieur en zones d'habitation, à rénover les voies d'entrées et à repenser la distribution des entreprises – voire même à en délocaliser dans quelques années. Nous pourrions d'ailleurs vous présenter une partie de ce travail en Conseil d'agglomération d'ici quelques mois. »

**G. BATIOU** ajoute que la problématique de la fréquence des camions se résoudrait en densifiant l'habitat, ce qui aurait également pour conséquence positive d'aider au remplissage des groupes scolaires.

**J. SOULARD** précise :

« Il s'agit là du site de l'ancien GDE, qui faisait partie des deux zones d'entreprises qui nuisaient aux habitations. Aussi, comme ce dossier est en passe d'être résolu, j'aimerais savoir ce qu'il en est d'ATLAGEL, sur le boulevard Lavoisier, car je sais que la solution n'est pas simple à trouver. Je pense à cela puisque les enveloppes de quartier du Pont Morineau ne vont pas tarder à être distribuées et que le sujet devrait être abordé. »

**M. ABDALLAH** confirme que la nuisance due aux camions interpellait les habitants du secteur. Depuis, l'entreprise a adapté ses horaires, cela aura peut-être une influence sur la réaction des riverains. Par ailleurs, la municipalité doit recentrer le responsable qui envisageait de déplacer l'entreprise ou procéder à une rénovation. Rien n'est acté et cela dépend évidemment de la santé financière de l'entreprise car la Ville ne peut pas obliger l'entreprise à déménager.

**P. REGNAULT** évoque la levée des recours du petit contournement et la possibilité que le Département puisse intervenir. Il demande où en est ce dossier.

**A. AUBIN-SICARD** ajoute :

« Le programme routier départemental 2016-2021 est actuellement en cours d'élaboration et sera travaillé d'ici le mois de décembre. Je précise par ailleurs qu'il n'était pas du tout question de ce contournement dans le programme précédent. J'espère donc qu'il figurera bien dans le prochain programme. »

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>12</b>	<b>BAIL EMPHYTEOTIQUE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "SOLIDAIRES POUR L'HABITAT VENDEE" (SOLIHA) - LOGEMENT RUE GUYNEMER - AVENANT N° 1</b>
-----------	---

*Rapporteur : Monsieur Cyril Bréhéret*

Le Conseil municipal est appelé à approuver la prolongation pour 9 ans du bail emphytéotique conclu entre la Ville de La Roche-sur-Yon et l'Association SOLIHA (anciennement dénommée AVAL et PACT VENDEE) le 3 octobre 1997, pour une maison d'habitation située rue Guynemer, cadastrée section BK 32, aux mêmes conditions.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>13</b>	<b>BAIL EMPHYTEOTIQUE AU PROFIT D'ORYON - EHPAD DU MOULIN ROUGE - AVENANT</b>
-----------	---

*Rapporteur : Monsieur Cyril Bréhéret*

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la prolongation de 4 années du bail emphytéotique consenti à la Société ORYON, le 10 novembre 1984, pour la réalisation de l'EHPAD Moulin Rouge. Cette prolongation est nécessaire dans le cadre de la réhabilitation des locaux.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>14</b>	<b>ZAC DE LA MARRONNIÈRE - APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITÉ LOCALE</b>
-----------	--

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Par délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2006, la Ville de La Roche-sur-Yon a décidé de confier à la SAEM ORYON, sous concession d'aménagement, l'aménagement du secteur de La Marronnière en application des dispositions des articles L 300-4 et suivants du code de l'Urbanisme. Conformément à l'article L 300.5 du code de l'Urbanisme, le Conseil municipal est appelé à approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale relatif à cette opération qui fait apparaître un montant global de dépenses engagées par l'opérateur à 7 441 000 € HT dont 526 000 € HT au titre de l'année 2014, et une participation financière de la Ville maintenue à 9 586 000 €.

**J. SOULARD** intervient :

« J'aimerais revenir sur certains propos tenus lors de la commission, qui nous inquiètent un peu. Certes, les îlots de cette opération vont prochainement être lancés et ils seront réalisés par ORYON. Cependant, vous nous avez indiqué qu'ils ne seraient plus exécutés selon les principes définis précédemment, mais de façon classique. Nous considérons par conséquent qu'il s'agit d'un retour en arrière en matière d'urbanisme. En effet, vous et votre équipe prônez le développement durable et les éco-quartiers. Pour autant, comment faire évoluer les mentalités si vous revenez sur la première opération qui intégrait véritablement les principes d'un nouvel urbanisme, plus respectueux de l'environnement et moins consommateur de foncier ? A ce titre, nous estimons qu'il y a là une responsabilité des élus, même s'il n'est pas toujours simple d'être innovant dans ce domaine et d'aller à contre-courant de l'inspiration très individuelle de tout un chacun en termes de logements. C'est donc bien aux élus d'impulser dans cette direction, d'autant plus que l'étalement urbain et la consommation foncière représenteront l'un des enjeux du prochain SCOT.

En termes de mixité du centre-ville par ailleurs, le plus important me semble être la mixité par opération. C'est d'ailleurs dans ce sens qu'on été menées certaines initiatives privées. Je pense par exemple au PRIMYON ou au STARELLA, qui possèdent tous types de logements, dont certains de standing. En définitive, il faut donc mixer opération par opération, plutôt que d'avoir uniquement des projets de logements sociaux ou des projets de standing. De plus, la période y est favorable, puisque les promoteurs doivent déjà avoir vendu un certain pourcentage de logements pour que les banques débloquent les prêts. Or, le fait de faire du logement social leur permet instantanément de vendre aux bailleurs, avant d'engager les travaux. Il est ensuite plus facile de vendre les logements, non pas sur

plan mais déjà réalisés. Bref, profitons de cette période pour faire des logements sociaux mixés à l'intérieur d'opérations. »

**G. BATIOU** ajoute :

« Au-delà des éco-quartiers, il faut aussi inciter les gens à envisager un autre mode de vie, qui deviendra d'ailleurs quasiment obligatoire dans les années à venir, compte tenu du prix de l'énergie. De fait, faut-il revenir sur les cheminements doux et les différentes règlementations, d'autant que le PGD de l'Agglomération insiste bien sur ces points ; ou ces initiatives sont-elles abandonnées sous le terme d'éco-quartier ? »

**M. ABDALLAH** répond :

« Effectivement, les îlots 1, 2 et 3 seront des constructions relativement classiques. Elles seront complémentaires du premier quartier de la Marronnière. D'autre part, la commercialisation de l'îlot des Fruits à croquer a été extrêmement difficile, puisque tous les lots ne sont pas encore vendus. Or, aujourd'hui, nous recevons énormément de demandes pour des lots à bâtir sur la ville, alors que nous n'avons aucune possibilité d'en offrir aux personnes qui souhaitent s'installer. Voilà pourquoi nous avons choisi de lancer des nouveaux lots dans le quartier de la Marronnière. J'ajoute que ces trois îlots ne touchent pas celui des « Fruits à croquer ». D'ailleurs, nous envisageons d'évoluer en complémentarité vers un nouvel éco-quartier si la commercialisation se déroule dans de bonnes conditions.

En ce qui concerne les liaisons douces et les piétons, nous y avons consacré toute la place nécessaire. De plus, l'endroit sera magnifique puisqu'il se situe en bordure de rivière. Par ailleurs, la densité au mètre carré sera relativement conséquente. En effet, ce n'est pas parce qu'il s'agit d'un éco-quartier que la densité est forcément faible.

S'agissant de la mixité sociale, ce critère reste une de nos volontés, puisque nous ne souhaitons plus réaliser de bâtiments destinés aux logements sociaux à côté de bâtiments dédiés aux logements privés. L'idée est d'avoir aussi bien des petits lots de 250 mètres carrés que des lots de 800 mètres carrés au sein d'un même quartier. En outre, cette mixité sociale doit également se retrouver à l'échelle de l'agglomération. La Roche-sur-Yon compte en effet 30 % de logements sociaux – bientôt même 32 %, compte tenu des projets en cours qui impacteront la construction de logements sociaux –, alors que certaines communes rencontrent des difficultés à en construire, faute d'une volonté politique forte au niveau de l'agglomération. »

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>15</b>	<b>ILÔT DE LA POSTE-ECOLE DE MUSIQUE-MUSÉE - APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITÉ LOCALE</b>
-----------	--

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Par délibération du Conseil municipal en date du 9 avril 2008, la Ville de La Roche-sur-Yon a décidé de confier à la SAEM ORYON, sous concession d'aménagement, l'aménagement et l'équipement de l'opération « Ilot de La Poste - Ecole de Musique - Musée » en application des dispositions des articles L 300-4 et suivants du code de l'Urbanisme.

Conformément à l'article L 300-5 du code de l'Urbanisme, le Conseil municipal est appelé à approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale au 31 décembre 2014 concernant cette opération qui fait apparaître :

- un montant total des dépenses prévisionnelles de l'opération à 6 674 000 € HT,
- une dépense de 15 000 € HT en 2014,
- une participation communale maintenue à 950 000 € HT.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>16</b>	<b>DENOMINATIONS DES VOIES ET ESPACES PUBLICS</b>
-----------	---

*Rapporteur : Madame Françoise Bouet*

Après propositions de la commission chargée de la dénomination des voies et espaces publics, réunie le 1<sup>er</sup> septembre 2015, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les propositions de dénominations suivantes :

1. ANRU Bacqua Leclerc
  - Rue Anne-Joseph Dautrive
  - Rue des cheminots
  - Allée de la minoterie
  - Rue Pierre Sémard
2. Liaison douce reliant la rue Serpentine et la rue du Maréchal Lyautey
  - Allée Louis Théophile Rousseau
3. Nom du nouveau centre culturel
  - « CYEL ».

**J. SOULARD** s'inquiète des propositions faites quant aux dénominations en hommage à Alain SABAUD et Marcel GUINTARD. Par ailleurs, il évoque le décès de Jean-Luc PRÉEL, un élu qui a lui aussi marqué cette assemblée pendant des années.

**F. BOUET** indique que ces propositions n'ont pas fait l'objet de demandes écrites mais s'engage à leur donner une suite.

**J. BESSEAU** estime que la dénomination de lieux succède au temps du deuil et de l'hommage et nécessite une réflexion apaisée. Il invite les membres du Conseil à la cérémonie du 10 octobre pour l'hommage à Alain SABAUD.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>17</b>	<b>MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)</b>
-----------	---

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Dans le cadre de la création d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), le conseil municipal a approuvé la composition de la commission locale de suivi de l'AVAP le 16 décembre 2014.

La CLAVAP est composée de 15 membres, dont 3 représentants de l'Etat, 8 élus et 4 personnes qualifiées au titre du patrimoine culturel local et au titre des intérêts économiques locaux.

En raison d'un changement de présidence au sein de l'Association du patrimoine yonnais, Monsieur Jean BURNELEAU est remplacé par Madame Jeannine JOUSSEAUME, nouvelle Présidente de l'association. La composition de la CLAVAP doit donc être modifiée pour tenir compte de ce changement.

Le Conseil municipal est donc appelé à délibérer pour approuver la nouvelle composition de la CLAVAP.

**J. SOULARD** relève que cette attribution reste bien attachée à la présidence de l'association « Patrimoine Yonnais ». Il lui semble pourtant qu'il eut été judicieux de cibler la qualité plutôt que le nom, en prévision d'éventuels changements de présidence.

**M. ABDALLAH** est en accord avec ce point de vue mais indique que la réglementation de la CLAVAP exige une liste nominative

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>18</b>	<b>BATIMENT RELAIS N° 36 - ZONE DE BELLE PLACE - CONTRAT DE CREDIT BAIL AVEC LA SOCIETE VENDEE CONCEPT - APPROBATION DU NOUVEAU PROGRAMME D'EXTENSION DE L'ATELIER</b>
-----------	--

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

L'entreprise Vendée Concept, localisée sur la zone de Belle Place, a sollicité la Ville en 2014 pour le financement de son projet d'extension de l'atelier dans le cadre du crédit bail.

Les travaux alors validés ont évolué depuis et comprennent une extension de l'atelier de 800 m<sup>2</sup>, la création d'un auvent de 300 m<sup>2</sup>, le réaménagement des bureaux. Le coût des travaux, VRD compris, est estimé à 880 000 € HT (valeur février 2015).

Il s'agit d'approuver le nouveau programme des travaux permettant à la collectivité de déléguer la maîtrise d'ouvrage via une convention de mandat.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>19</b>	<b>CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DE ERDF RELATIVE A DES TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA QUALITE DE SERVICE POUR LA RESIDENCE SENIORS - QUARTIER DE LA GENERAUDIERE - RUE DES ETANGS</b>
-----------	--

*Rapporteur : Madame Anne Aubin Sicard*

Le Conseil municipal est appelé à approuver une convention de servitude sans indemnité au profit de ERDF relatives à des travaux d'amélioration de la qualité de desserte de d'alimentation du réseau électrique dans le cadre du projet de la résidence séniors à la Généraudière, rue des Etangs à La Roche-sur-Yon, sur la parcelle CV 168 (pose d'une canalisation souterraine et ses accessoires sur une longueur d'environ 35 mètres).

**F. BESSON** salue le travail réalisé par le groupe « Bien vivre et vieillir ensemble dans son quartier » qui apporte son soutien en termes d'animations et d'intégration des séniors, et notamment pour la réflexion menée sur l'amélioration des commerces de la place des Eraudières. Elle insiste pour soutenir leur demande d'un animateur socio-culturel qui dépendrait de la maison de quartier de la Vallée Verte.

**M. ABDALLAH** répond :

« Il s'agit effectivement d'un projet extrêmement intéressant, qui de plus permettra de lancer d'autres projets. D'ailleurs, nous avons déjà été contactés par des personnes d'autres quartiers qui en ont entendu parler et qui désirent mettre en place un projet collectif lié à l'intergénérationnel. D'autre part, ce sujet fait également l'objet d'actions politiques sur les logements kangourous, qui seraient réalisés par des bailleurs sociaux – il est en effet difficile pour des particuliers de mettre en place ce type de projet. Nous espérons par conséquent accompagner ces habitants, en relation avec les bailleurs sociaux. Il s'agit donc d'un beau projet à généraliser sur l'ensemble de la ville. »

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>20</b>	<b>RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - ANNÉE 2014</b>
-----------	---

*Rapporteur : Madame Anne Aubin Sicard*

En application de l'article L 222-5 du code général des collectivités territoriales, le Maire présente au Conseil, chaque année, un rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Ce rapport intègre la production d'indicateurs techniques et financiers.

Ce rapport a été présenté à la Commission consultative des services publics locaux le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

**A. AUBIN SICARD** déclare :

« Conformément à une obligation réglementaire, nous devons présenter chaque année un rapport sur

le prix et sur la qualité du service de distribution d'eau potable au public dans la ville.

Parmi les faits marquants à retenir, le prix de l'eau a connu une relative stabilité, puisqu'une consommation de 120 mètres cube, pour un compteur de 15 millimètres, représentait 1 423 euros TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2015 contre 1 422 euros TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

S'agissant du prix global de l'eau, qui inclut la part d'assainissement collectif, la TVA et la redevance pour pollution de l'eau, le tarif au mètre cube était de 3,16 euros TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2015 contre 3,14 euros TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour le même type de consommation et le même type de compteur, soit une hausse de 0,63 %. A cet égard d'ailleurs, nous sommes sous le prix moyen de l'eau à l'échelle nationale, et ce dans les deux cas de figure.

Au cours de cette année 2014, nous avons également poursuivi l'élaboration d'une étude de dangers, suite à un décret de 2008. A ce titre, les consignes de sécurité et d'exploitation du barrage ont été approuvées par le Préfet le 30 octobre 2014. Notons par ailleurs les travaux de renouvellement des conduites d'eau potable ou encore la mise en place d'unité de rechloration, délibération que nous avons d'ailleurs passée devant le Conseil municipal.

Dans le même temps, la Ville a également réalisé près de 13 000 euros HT de travaux, sachant que le délégataire Véolia en a réalisé plus de 869 000 euros. Par ailleurs, et conformément aux directives européennes, nous devons respecter un certain nombre de paramètres microbiologiques et physicochimiques. En cela, le taux de conformité de la ville s'élève à 100 %, ce qui signifie que nous avons une excellente qualité de l'eau. Enfin, contrairement aux trois années précédentes, où la consommation d'eau est restée stable, avec environ 105 mètres cubes par an et par foyer, l'année 2014 a enregistré une baisse de 5 %, avec un volume d'eau de 100 mètres cube. Voilà donc les éléments clés de ce rapport. »

**S. IBARRA** fait l'intervention suivante :

« Comme vient de le souligner Madame AUBIN-SICARD, ce rapport indique une très bonne qualité de l'eau, avec un taux de conformité de 100 %. Cette bonne qualité est la résultante des nombreux investissements sur ce service, qui s'appuie sur un contrat cadre très exigeant. J'en profite d'ailleurs pour féliciter les services de la Ville et de l'Agglomération, ainsi que le délégataire qui suivent ce travail au quotidien.

L'un des faits marquants de ce rapport concerne l'extinction de la dette sur ce service. Cela signifie qu'il est temps de préparer l'avenir en repartant sur de nouveaux investissements, d'autant plus que cette extinction arrive avec la stabilité du prix, due essentiellement à une baisse de la redevance de l'AGENCE DE L'EAU. Comment préparer l'avenir ? Je me permets tout d'abord de lier ces propos avec une partie de l'assainissement, puisque ces deux services travaillent ensemble. Comme vous le savez, la station d'épuration n'est pas en capacité de retenir toutes les eaux pendant les forts épisodes de pluies, ce qui nous oblige malheureusement à rejeter un certain nombre d'effluents sans traitement dans le milieu naturel – certaines personnes habitant dans les marais du cours de l'Yon ont même signalé des odeurs. Je précise à ce titre que nous avons travaillé avec le délégataire pour provisionner 200 000 euros par an pour la construction d'un bassin tampon, de sorte à n'avoir plus aucun rejet en direct et ce même en cas de fortes pluies. En clair, il faut donc travailler pour améliorer ce service.

Le deuxième élément important concerne la sécurisation de notre ressource en eau potable. Nous disposons en effet d'une ressource de secours, avec la carrière des Coux et une potabilisation principale sur la retenue de Moulin Papon. Or, nous ne sommes pas à l'abri d'un incident, comme le montre actuellement l'actualité dans la ville de Laval, qui est aujourd'hui privée d'eau potable. Nous sommes donc très fragiles sur ce sujet puisque la carrière des Coux ne dispose pas d'un débit suffisant pour couvrir les besoins de la ville. De la même façon, il n'existe aucune solution sur l'usine de potabilisation. Cette fragilité vient également des relations avec VENDÉE EAU, qui met une pression constante sur la suppression des interconnexions avec notre réseau. De plus, les secours possibles réels de VENDÉE EAU ne seraient pas à la hauteur des besoins de la ville, même avec la convention actuelle. Or, je rappelle que nous avons engagé une recherche d'eau souterraine, de sorte à traiter une eau de meilleure qualité avec un coût de potabilisation moindre, avec – pourquoi pas ? – l'hypothèse d'une deuxième unité de potabilisation qui pourrait se situer à proximité de la carrière des Coux.

En définitive, il s'agit du bon moment pour investir puisqu'il n'y a plus de dettes et que les coûts sont stables. Il est en effet temps de se saisir de ces questions, puisque les compétences de l'eau et de l'assainissement seront traitées au niveau de l'Agglomération dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans le cadre de la loi NOTRe. J'ajoute que la Ville n'est pas adhérente au syndicat eau VENDÉE EAU, contrairement aux autres communes de l'Agglomération. Il est donc temps de préparer cette échéance et de mettre les maires de l'Agglomération autour de la table, au risque d'adhérer en catastrophe à ce syndicat. Vous ne pourrez alors plus vous féliciter des tarifs de l'eau à La Roche-sur-Yon, qui augmenteraient de 90 euros sur la facture type que vous venez de citer. Nous passerions ainsi du rang de bon élève à

celui de dernier de la classe. De plus, comme ce travail a déjà été engagé pour l'assainissement, cela devrait faciliter la convergence des deux services. »

**A. AUBIN-SICARD** répond :

« Nous sommes effectivement sur une phase d'extinction de la dette, ce qui nous permet d'envisager un certain nombre d'investissements pour l'année 2015. Nous prévoyons ainsi une enveloppe de 422 500 euros. Elle servira à l'extension des réseaux et aux travaux de mise en sécurité de l'usine de production d'eau potable, sans oublier le plan de sécurisation du barrage et la réalisation d'un dossier d'études relatif à l'actualisation du périmètre de protection des captages de Moulin Papon et de la carrière des Coux. Vous aviez d'ailleurs ouvert ce dossier en 2007 pour le refermer en 2011. Or, depuis, plus rien n'a été fait. Nous sommes donc obligés de le reprendre, puisqu'il correspond là encore à une obligation réglementaire pour notre collectivité.

Par ailleurs, je vous annonce également la rénovation de la couverture du château d'eau de Moulin Rouge, pour un coût de 170 000 euros, ainsi que la poursuite du rachat de compteurs neufs, pour un montant de 15 000 euros.

De plus, vous évoquez aussi l'état de la station d'épuration. Sachez à ce titre que des études vont être lancées au niveau de l'Agglomération pour voir de quelle manière nous pouvons avoir une station performante et innovante. S'agissant des solutions liées à la préservation de quantités d'eau, il est vrai que nous ne sommes pas à l'abri d'un accident. Sur ce point, trois forages sont actuellement en cours. En outre, je rappellerai la convention d'échange avec VENDÉE EAU en cas de difficultés. Enfin, pour ce qui est de la loi NOTRe, l'échéance que vous avez indiquée correspond à une prise de compétence optionnelle, la prise de compétence obligatoire du transfert de l'eau à l'Agglomération devenant seulement effective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Je rappelle à ce titre la loi Brottes, adoptée en 2013, dont un des articles précisait que les coupures d'eau étaient interdites pour les résidences principales. Or, vous n'avez pas donné prescription à VEOLIA de procéder à l'arrêt de ces coupures du 15 avril 2013 jusqu'à juin 2014. De fait, nous avons décidé de nous mettre en conformité avec les prescriptions de la loi Brottes. Il était important de le signaler. »

**S. IBARRA** reprend :

« S'agissant des investissements, le montant de 400 000 euros que vous annoncez n'est pas non plus à la hauteur des enjeux de service d'eau, puisque le coût d'une usine de potabilisation s'élève à 20 millions d'euros. Par ailleurs, je prends acte des délais supplémentaires de la loi NOTRe, ce dont je me félicite. Enfin, concernant la loi Brottes, nous devons attendre les décrets d'application. Je rappelle à ce titre que nous avons également travaillé à la fois sur la question de la coupure d'eau et sur l'allègement des factures pour les personnes les plus fragiles. Bref, nous ne pouvions donc pas agir tant que les décrets n'étaient pas passés. En revanche, vous pouvez dorénavant agir sur ce point, en allant même plus loin que le tarif social intégré dans la DSP – qui s'élève à 0,38 euro pour les 40 premiers mètres cube. »

**A. AUBIN-SICARD** ajoute :

Nous n'avons pas attendu votre intervention de ce soir pour agir. Je rappelle que deux paramètres sont à prendre en compte en matière de facturation de l'eau : d'une part une action préventive et de l'autre une action curative. Jusqu'à maintenant, la Ville était sur une action curative. Or, avec Madame POIRIER-CONTANSAIS, nous avons décidé en décembre 2014 d'adopter une délibération permettant de créer le SLIME, Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie. En temps normal, ce service s'applique uniquement au règlement des factures d'énergie. Toutefois, nous avons décidé de l'étendre au règlement des factures d'eau. Ainsi, des foyers ont été contactés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour réaliser des diagnostics sociotechniques à leur domicile et leur rappeler quelques conseils pour économiser l'eau et l'énergie. Nous les avons aussi orientés sur la manière de régler leurs factures. Sachez à cet égard que VEOLIA propose aussi la mensualisation, l'aménagement possible de la facture ou encore l'abandon éventuel de créances. J'ajoute que la commission de dégrèvement, qui se réunit régulièrement, a accordé une réponse favorable à 19 dossiers en 2014, pour un rabais total de factures de plus de 13 000 euros. Enfin, je rappelle également l'intervention du FSL (Fonds de solidarité logement) qui a versé 1,2 million d'euros pour soutenir les Vendéens dans leurs difficultés de règlement de factures d'eau et d'énergie, dont 238 000 euros pour La Roche-sur-Yon et 298 000 pour La Roche-sur-Yon Agglomération. »

**G. POIRIER-COUTANSAIS** confirme la mise en place d'une véritable politique d'aide et d'accompagnement pour consulter les personnes les plus fragiles et leur proposer des solutions leur permettant de réduire leurs factures énergétiques.

**G. BATIOU** intervient :

« Je ne sais pas si nous devons nous féliciter du succès du dispositif SLIME, car cela signifie malheureusement que beaucoup de personnes sont concernées. Peut-être faudrait-il engager une réflexion à long terme sur la pérennité d'un système qui permettrait à des personnes sans revenus de disposer du minimum d'eau à un coût moindre. D'autre part, toute une série de questions a été posée en commission par l'association « La facture d'eau est imbuvable ». Des réponses lui ont-elles été apportées ?

Enfin, j'aimerais savoir si une action a été envisagée pour améliorer l'état de la réserve de Moulin Papon, car, même si les analyses sont excellentes, cela n'empêche pas quand même que "l'on ne trouve que ce que l'on cherche". »

**A. AUBIN-SICARD** répond :

« Les analyses sont réalisées à la fois par VEOLIA et par l'ARS et ont concerné plus de 3 000 paramètres en 2014. Or, nous savons très bien qu'il existe aussi certaines substances, en particulier des molécules médicamenteuses, sur lesquelles il n'y a pas de normes. De fait, le délégataire, comme l'ARS, effectuent des contrôles suivant les normes imparties par la réglementation. Il y a d'ailleurs fort à croire que cette dernière évoluera dans les années à venir et qu'il y aura de nouveaux paramètres à analyser. C'est en tout cas ce qu'il faut l'espérer. Quant à l'association citée, elle a obtenu des réponses par les services municipaux. »

**A. CHARRIEAU** déclare :

« On se retrouve là encore avec une exploitation d'eau potable qui utilise uniquement les eaux de surface. Cela pose problème puisque la délégation mise en place visait aussi à effectuer de nouvelles recherches pour trouver d'autres types de ressources. De plus, nous savons très bien que les ressources souterraines nécessitent moins de moyens financiers pour rendre l'eau potable. Personnellement, je n'ai pas vu de réels changements depuis cette délégation. Il serait donc grand temps que le délégataire commence enfin à se lancer sur cette dynamique.

S'agissant des personnes en difficultés, nous constatons une légère baisse sur l'année 2014, après des hausses en 2012 et en 2013. D'autre part, même si le FSL intervient, je rappelle que ce fonds est payé par les impôts des ménages, ce qui au final retombe toujours sur les mêmes personnes. J'aimerais donc savoir jusqu'où va la solidarité vis-à-vis de VEOLIA, d'autant plus que l'entreprise a reçu une somme importante dans le cadre du CICE. Or, rien ne laisse à penser dans les résultats financiers qu'elle ait été proratisée. Enfin, nous rencontrons toujours autant de difficultés pour connaître le nombre d'agents de VEOLIA affectés à La Roche-sur-Yon. En effet, le délégataire nous affirme dédier 30 personnes, alors que le nombre d'ETP s'élève en réalité à 13,4 avec les personnels de la Direction, le tout pour un budget de personnel au-delà du million d'euros. Il existe donc une véritable problématique quant à la manière dont sont gérés les budgets du personnel et l'opacité des comptes de cette entreprise. Par conséquent, nous nous abstenons sur cette délibération. »

**QUESTION ADOPTÉE PAR :**

**43 voix POUR**

**2 ABSTENTIONS : Monsieur Thierry De La Croix, Madame Anita Charrieau**

**Monsieur le Maire** propose l'examen d'un vœu :

**VŒU : BAISSÉ MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT - MOTION DE SOUTIEN À L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % des dotations qui provoque déjà

une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4 % en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux, affectant les services publics locaux et l'investissement, du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de La Roche-sur-Yon rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de La Roche-sur-Yon estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que le Conseil municipal soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- L'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures) ;
- La récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement) ;
- L'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux ;
- La mise en place d'un véritable fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal. »

**J. SOULARD** intervient :

« Je suis un peu surpris de voir apparaître un vœu en plein milieu de la séance, sans qu'aucun des présidents de groupes n'en soit informé. Le règlement stipule en effet qu'un vœu doit être déposé quatre jours francs avant la séance, avec récépissé. Il aurait donc été intéressant d'avoir le texte avant la séance, de sorte à pouvoir échanger entre nous et prendre ainsi position. De plus, vous disiez tout à l'heure que nous ne respectons pas le règlement, car nous prenions la parole sur des questions qui ne figuraient pas à l'ordre du jour. Je ne comprends donc plus grand-chose au fonctionnement de cette instance. »

**G. BATIOU** ajoute :

« Cette question fait effectivement débat au sein de notre groupe, puisque nous sommes relativement favorables à une centralisation. Toutefois, ce système de dotations de l'Etat nous paraît contradictoire avec une volonté décentralisatrice. En outre, je regrette moi aussi que nous n'ayons pas eu connaissance du texte auparavant. Cela nous aurait permis de réfléchir davantage en profondeur, car le fait de mettre « l'arrêt immédiat des transferts de charges et des nouvelles normes » dans la même phrase me paraît beaucoup trop flou, par exemple. En effet, il existe des normes auxquelles nous tenons énormément. »

**A. CHARRIEAU** poursuit :

« Nous aussi aurions voulu avoir connaissance de ce vœu avant la séance, de façon à pouvoir nous positionner. S'agissant du fond, le constat est là, car les moyens ont largement diminué. D'ailleurs, j'ai suffisamment insisté sur ces baisses budgétaires, à la fois lors du DOB et pendant le vote du budget, car elles ne permettaient pas de répondre correctement aux besoins des habitants. Pour autant, nous ne pouvons pas non plus nous exonérer d'une réflexion nationale sur des choix politiques. Autrement dit, devons-nous continuer d'avancer en s'endettant tout en répondant à des problématiques de croissance ou faut-il restreindre l'ensemble de ces dettes publiques ? Enfin, les réponses ne sont pas forcément les mêmes pour tout le monde car même si les maires communistes de l'AMF sont favorables à cette déclaration, nous ne sommes pas forcément sur la même ligne en ce qui concerne les éléments de proposition. Quoi qu'il en soit, il m'est difficile de me positionner alors que nous

n'avons pas eu le temps d'échanger au préalable. Ceci dit, cela ne signifie pas que j'y sois totalement hostile. »

**F. BESSON** se dit en accord avec cette remarque.

**J. BESSEAU** remarque :

« J'ai le sentiment depuis le début de cette séance que vous avez une perte de mémoire, car nous avons découvert nous aussi des vœux au dernier moment, durant les cinq années où j'ai eu le plaisir de siéger dans l'opposition. Si vous le souhaitez, je pourrais vous en donner la liste, Monsieur SOULARD. Pour autant, cela ne nous a pas empêché de nous positionner et de voter contre. Enfin, ne vous étonnez pas non plus du règlement, que vous devez connaître plus que par cœur et que vous n'avez pas appliqué. »

QUESTION ADOPTÉE PAR :

**35 voix POUR**

**2 ABSTENTIONS : Monsieur Thierry De La Croix, Madame Anita Charrieau**

**N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : Monsieur Pierre Regnault, Monsieur Guy Batiot, Madame Françoise Besson, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Monsieur Stéphane Ibarra**

<b>21</b>	<b>DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2015 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES</b>
-----------	--

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

La décision modificative n° 2 a pour objet l'ajustement de la prévision budgétaire en cours d'exercice, en dépenses et en recettes sur le budget principal et les budgets annexes.

Les mouvements budgétaires sur lesquels le Conseil municipal doit se prononcer, toutes sections confondues, en dépenses et en recettes, s'élèvent à :

- 14 842 725 euros pour le budget principal dont 14 518 818 euros liés à des transferts comptables (9 450 301 euros d'intégrations de travaux années antérieurs sur des comptes définitifs (chapitre 041), 1 218 517 euros pour des réimputations d'opérations sous mandat (chapitre 45), 3 850 000 euros de réimputations liées à des concessions d'aménagement (chapitre 27) ;
- 500 339 euros pour les budgets annexes.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

**39 voix POUR**

**6 voix CONTRE : Monsieur Pierre Regnault, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Monsieur Stéphane Ibarra**

<b>22</b>	<b>TAXE D'HABITATION - POLITIQUE D'ABATTEMENT 2016-2020</b>
-----------	---

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

La Ville de La Roche-sur-Yon applique actuellement un abattement facultatif à la base sur la taxe d'habitation, qui a été fixé depuis 1980 au taux de 15 %, taux maximum prévu par la loi. En revanche, elle n'a pour l'instant pas instauré les deux autres abattements facultatifs possibles, l'abattement spécial à la base en faveur personnes de condition modeste et l'abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Compte tenu de la situation financière extrêmement difficile à laquelle la Ville doit faire face avec les baisses des dotations de l'Etat amorcées par le Gouvernement en avril 2014, il est proposé de modifier le taux de l'abattement général à la base en le portant à 10 %. Afin de soutenir les Yonnais les plus fragiles, il est également proposé d'instaurer deux autres abattements facultatifs. L'abattement spécial à la base en faveur des personnes de condition modeste serait instauré au taux de 5 %. L'abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides serait mis en place au taux de 10 %, qui est fixé par la loi.

**S. DURAND** déclare :

« La composante principale de la dotation globale de fonctionnement (dotation forfaitaire) s'élevait à 10,9 millions d'euros en 2013. Elle a déjà diminué de plus de 2 millions d'euros en 2015 et ne devrait s'élever qu'à environ 5,6 millions d'euros en 2017. Ainsi, la perte cumulée s'élèvera à près de 28 millions d'euros sur la période 2013-2020, soit une moyenne de 4 millions d'euros par an.

D'autre part, le projet loi de finances 2016 parle également d'une remise à plat de la DGF. De fait, nous ne savons pas encore si nous percevrons la dotation de solidarité urbaine, qui s'élève à 1,1 million d'euros et la dotation nationale de péréquation de 600 000 euros.

La santé financière de la Ville est donc fortement impactée par toutes ces évolutions. Lors du compte administratif 2014, l'épargne nette était déjà en baisse de plus de 18 % par rapport à l'année 2013, et représentait 7,6 millions d'euros. A l'heure du budget 2015, elle était estimée à 1,8 million d'euros et deviendrait négative à compter de 2017, selon une prospective financière. Il est indispensable de maintenir cette épargne nette positive, afin de pouvoir financer le programme d'investissements sans recourir massivement à l'emprunt, ce qui aggraverait d'autant plus la santé financière de la Ville.

Cette insuffisance d'épargne nette est liée par ailleurs à une augmentation des frais de personnel, qui n'ont cessé de croître de manière trop importante depuis l'année 2010, et ce en dépit même du transfert d'effectifs lors de la création de la Communauté d'agglomération. Nous arrivons à ce jour au même stade que celui de l'année 2009. En outre, je rappelle que les frais de personnel ont augmenté de plus de 5 % en 2014. Nous avons réduit cette augmentation l'année dernière à 3,05 %, et j'espère bien que nous la réduirons encore en 2016.

J'ajouterai à cela la réforme des rythmes scolaires, qui représente 800 000 euros par an. Je pourrais aussi ajouter les bâtiments, au sujet desquels nous aurons une perspective dans quelques semaines, ainsi que l'AD'AP, qui vous a été présenté en début de Conseil, sans oublier les 700 000 euros de Maison Neuve des Landes.

La politique d'abattement actuelle de la Ville en matière de taxe d'habitation permet un abattement obligatoire pour charge de famille, en vertu du code général des impôts, et, le cas échéant, d'un abattement facultatif à la base. Cet abattement facultatif est calculé sur la valeur locative moyenne des habitations situées sur le territoire de la commune. Il permet de diminuer la valeur locative de chaque habitation pour un montant identique, et ce pour tous les foyers. En revanche, et jusqu'à ce jour, la Ville n'a pas instauré les autres abattements facultatifs que sont l'abattement spécial à la base pour les contribuables de condition modeste et l'abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides.

En conséquence, nous proposons la politique fiscale suivante pour la période 2016-2020. Malgré la baisse drastique des dotations et les augmentations de charges imposées par l'Etat, la municipalité maintient son engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition, au moins jusqu'en 2020. Néanmoins, et afin de continuer à investir sur le territoire, il est proposé de moduler à la baisse le taux de l'abattement général à la base sur la taxe d'habitation en le faisant passer de 15 à 10 %. Ce changement se traduira par une légère hausse des cotisations de taxes d'habitations d'environ 36 euros par an et par foyer, soit environ 3 % de la taxe d'habitation moyenne. Je rappelle que cet abattement est facultatif et que de nombreuses communes de la même strate ne l'appliquent pas. Je pense notamment à Saint-Nazaire, Lorient ou encore Angoulême.

Par ailleurs, nous avons souhaité soutenir les foyers les plus fragiles, en instaurant les deux autres abattements facultatifs en faveur des contribuables de condition modeste et des personnes handicapées ou invalides.

L'abattement spécial à la base en faveur des contribuables de condition modeste s'applique sous deux conditions lorsqu'il est institué par la commune. D'une part, l'habitation principale doit avoir une valeur locative inférieure à 130 % de la valeur locative moyenne des logements et de l'autre le revenu fiscal de référence ne doit pas excéder une certaine limite. Par conséquent, il est proposé d'instituer cet abattement et de fixer le taux à 5 %. Cela permettra ainsi de compenser la baisse du taux d'abattement général à la base pour les contribuables de condition modeste.

L'abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides s'applique obligatoirement au taux de 10 % lorsqu'il est institué par la commune. Afin de bénéficier de cet abattement, le contribuable devra adresser une déclaration comportant tous les éléments qui justifient de sa situation avant le 1<sup>er</sup> janvier de la première année, au titre de laquelle il peut bénéficier de cet abattement. Il est donc proposé d'instaurer cet abattement, qui permettra au contribuable concerné et ne bénéficiant pas déjà d'une exonération de diminuer leurs cotisations de taxe d'habitation d'environ 70 euros. »

**P. REGNAULT** fait l'intervention suivante :

« Je vous avoue que lorsque j'ai reçu l'ordre du jour de la commission n° 2, je l'ai relu trois fois car j'avais du mal à croire ce que je lisais.

Dans votre profession de foi pour les municipales vous écriviez « taxes et impôts trop lourds : nous baisserons les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière pour soulager les ménages » et aussi « nous remettons à plat la fiscalité des entreprises ».

Pour les entreprises, pour lesquelles vous aviez laissé entendre que vous allégeriez leur taxation, rien n'a bougé. J'espère que vous n'allez pas faire comme pour les ménages, car, eux, vous ne les avez pas oubliés ! Non seulement vous n'avez pas baissé les taux de ces deux impôts lors du dernier budget, ne serait-ce que pour annuler l'actualisation des bases votées par le Parlement, mais à ce Conseil vous y allez franchement en augmentant la taxe d'habitation. Pas en augmentant les taux, ça se verrait trop, mais en diminuant le taux d'abattement général à la base fixé au maximum par nos soins depuis très longtemps à 15 %. Mais ça revient au même : c'est une augmentation de la taxe d'habitation.

Alors en 2016, les 22 989 Yonnais assujettis à la taxe d'habitation, que ce soit au taux plein ou en partie dégrévée, verront augmenter leur taxe de 36,53 euros, auxquels il faudra ajouter l'actualisation votée par le Parlement qui peut représenter de 35 à 40 euros en moyenne de plus selon leur valeur locative. Une perte de pouvoir d'achat qui ne va pas « soulager les ménages ».

Pour amortir le choc politiquement et pour les plus modestes, vous introduisez un nouveau dégrèvement qui, en fait et uniquement pour ceux-là, annule l'effet de votre première mesure. Quant à l'abattement spécial de 10 % pour les handicapés et invalides, il me semble être, pour la plupart de ces personnes, un simple affichage sans conséquence positive pour elles, car ceux d'entre eux qui bénéficient de l'allocation adulte handicapé sont exonérés de taxe d'habitation.

Cette augmentation d'impôts subie par les seuls ménages va, selon vous, vous procurer une recette supplémentaire de 840 000 euros desquels il faut déduire les 163 000 euros de nouveaux dégrèvements (ce qui me semble un peu surestimé), soit un bonus de près de 700 000 euros qui s'élèvera sans doute à plus d'un million d'euros avec l'actualisation votée par le Parlement.

Vous justifiez cela par la baisse des dotations de l'Etat et par les dépenses inconsidérées que nous aurions faites ! Nous ne contestons pas que cette baisse des dotations est réelle et j'ai moi-même milité pour qu'elle soit amoindrie et à tout le moins étalée, car une ville avec un tel budget est un « gros paquebot » dont il est difficile de réduire la voilure rapidement.

Mais ce n'est pas nouveau. Nous avons subi de plein fouet la suppression par Nicolas SARKOZY du pacte de stabilité et de croissance mis en place par Lionel JOSPIN, ainsi que la réforme très mal ficelée de la taxe professionnelle qui a lourdement pénalisé de nombreuses collectivités dont la nôtre.

Vous avez dit que c'est après votre élection que ces décisions ont été prises. Ce n'est pas exact ! Souvenez-vous, en pleine campagne électorale des municipales, fin 2013, le débat sur la baisse des dotations occupait déjà l'espace public, puis, dès novembre 2013, la loi de finances pour 2014 décidait une baisse de 1,5 milliard d'euros pour 2014 et déjà la question d'aller au-delà était dans le débat, ce qui a été confirmé par la loi de finances 2014 avec une diminution de 3,5 milliards.

Par ailleurs, il y a à peine six mois lors du vote du budget 2015, votre adjointe aux finances déclarait et c'est dans *Roche Mag* d'avril : « Il n'est pas question de faire payer aux Yonnais le désengagement de l'Etat (...) Préserver le pouvoir d'achat des Yonnais est essentiel (...) Pour cela, nous avons pris deux décisions importantes : stabiliser les taux d'imposition et maintenir la politique d'abattement sur les valeurs locatives. En maintenant l'abattement général à la base de 15 %, nous permettons à tous les foyers de bénéficier d'une réduction d'environ 110 euros sur le montant de leur taxe d'habitation, soit 2,5 millions d'euros non prélevés sur les budgets des ménages. » Quel virage depuis le 2 avril 2015 !

Permettez-moi de vous rappeler que, durant la campagne présidentielle de 2012, vos amis annonçaient, dès 2013, des baisses de dotations supérieures à celles votées dans la loi de finances 2015. Oui, il aurait fallu être plus prudent dans vos promesses électorales comme nous l'avons été nous-mêmes.

Vous chiffrez la perte cumulée à 28 millions d'ici fin 2020. Vous êtes optimiste ! Car vous n'ignorez pas que, si la Droite revient aux affaires en 2017, ses leaders annoncent déjà des économies non pas de 50 milliards comme le gouvernement actuel, mais de 110, 130 voire 150 milliards. Si c'était le cas, les collectivités seront sans nul doute mises à contribution encore plus fortement.

Aujourd'hui, ce Gouvernement a pris quelques mesures favorables : une péréquation plus forte et surtout une DGF (dotation globale de fonctionnement) qui va être rendue plus juste avec un bonus pour les villes « centre » comme La Roche-sur-Yon, la TVA remboursée plus rapidement et le Gouvernement donne un coup de pouce à ceux qui investissent. A vous de saisir cette occasion.

Quant aux dépenses inconsidérées que nous aurions faites sur la place Napoléon : déjà vous êtes amenés à réviser votre jugement sur son attractivité qui est exceptionnelle. Mais, en plus, ces frais de fonctionnement dont vous parlez – sans doute un peu exagérés d'ailleurs – étaient prévus. C'est pour cela que nous, nous n'avions pas fait de promesses inconsidérées. Quant au Pôle culturel, sachez qu'il vous évite une coûteuse mise aux normes de l'actuelle Ecole de musique qui était infaisable, et que, s'agissant d'un équipement neuf, les coûts de fonctionnement, notamment les fluides, seront

nécessairement inférieurs. Alors, oui, il peut y avoir une hausse qui sera due à l'augmentation du nombre de pratiquants. Et ça, c'est une bonne chose !

Mais d'ores et déjà, il est possible et urgent d'agir. La Ville vous a été remise en excellente santé financière, malgré une étude aussi coûteuse qu'inutile que vous avez commandée pour tenter de démontrer le contraire. Face à cette réalité, je voudrais vous faire observer que l'absence de décisions concrètes pour faire face à cette conjoncture est préjudiciable. Le million d'euros de recettes supplémentaires ne couvre même pas 50 % des dépenses supplémentaires que vous avez-vous-mêmes décidées depuis mars 2014 et qui, je peux vous en faire la démonstration, si vous le voulez, auraient pu être évitées – les quelques 300 000 euros de « Roche de Rire » n'étant que la plus extravagante d'entre elles.

Il convient, comme dans toutes collectivités, de moderniser, de restructurer en permanence les services au public, en veillant à ne pas abaisser le niveau de services, mais au contraire l'améliorer et c'est possible. Nous en avons fait la démonstration par le passé alors pourquoi rien de tel ne semble engagé ?

Une meilleure intégration intercommunale est l'une des voies importantes que vous ne semblez pas avoir choisi de prendre. Savez-vous que la création avec d'autres communes de « Communes Nouvelles » (c'est-à-dire la fusion de communes comme cela a eu lieu à La Roche-sur-Yon en 1964) vous aurait permis d'annuler toute diminution de dotation. Mais vous ne l'avez même pas étudiée. D'autres le font en Vendée.

Sans aller jusque là, vous pouviez, comme nous l'avons nous-mêmes engagé de façon très importante entre 2010 et 2014, faire une nouvelle avancée dans l'intégration intercommunale. Comme d'autres territoires le font, pourquoi ne pas avoir étudié et engagé le transfert de nouvelles compétences et créer des services communs à l'Agglomération pour toutes les communes, source d'économies d'échelles importantes ? C'est un autre moyen encouragé par le Gouvernement, car, vous le savez, le montant de la dotation à l'Agglomération est désormais indexé sur le coefficient d'intégration fiscale et de mutualisation.

En n'évoluant pas et en faisant du « sur-place », l'Agglomération se prive de moyens nouveaux et empêche les communes d'alléger à terme leurs charges, puisqu'elles n'auraient plus à supporter l'accroissement des coûts des services s'ils étaient transférés. Cette voie-là, vous ne l'avez pas explorée sérieusement, le travail pour rechercher une meilleure mutualisation patine vraiment et est loin d'être à la hauteur du nécessaire comme du possible.

Le 9 octobre, vous allez présenter un projet de territoire lors d'une réunion très large. Selon nombre d'élus à qui il a été présenté – pas à nous –, ce projet n'a aucun souffle ni aucune ambition. Il n'est, en fait, que le prolongement du projet de territoire du mandat précédent, et encore pas en totalité, puisqu'il semblerait que la restructuration de la piscine Arago – certes un peu améliorée – ne sera pas terminée à la fin du mandat.

Dans ces conditions, pourquoi ne pas attribuer aux communes, comme la loi le prévoit, les 2/3 du FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal) ? L'attribuer en totalité à l'Agglomération ne se justifie plus, puisqu'il n'y a pas en face de projets réellement nouveaux, alors que les communes en ont.

J'ai le sentiment, et beaucoup ont le sentiment, que le niveau intercommunal, qui est le niveau d'avenir de tous les territoires, ne vous intéresse pas. C'est assez grave car là réside en partie la solution aux difficultés des communes. D'autres territoires s'en saisissent. Monsieur le Maire-Président, au niveau de l'Agglomération, il est grand temps là aussi de changer de braquet... ou de laisser le guidon à d'autres.

Oui, face à une situation qui, je le répète, n'est pas aisée, vous ne semblez pas conscient qu'il est urgent de prendre des décisions qui permettent de faire face à cette situation sans assommer les Yonnais. Une question pour terminer : pouvez-vous nous assurer que face à des données désormais connues, vous pourrez terminer ce mandat sans augmenter à nouveau les impôts des ménages ? »

**S. IBARRA** poursuit :

« Même si nous n'avons pas pris part au vote, il est tout de même exagéré de nous présenter un vœu qui dédouanerait des choix faits dans cette assemblée, qui conduisent aujourd'hui à augmenter la fiscalité des Yonnais. Vous nous parlez beaucoup de notre bilan et de notre héritage. J'aimerais vous rappeler celui de 2012, où François BAROIN, actuel Président de l'AMF, était Ministre de l'économie et des finances. Or, ce dernier a tout de même laissé un déficit de 5,5 % du PIB et une dette publique qui avait augmenté de 600 milliards par rapport à 2007. Tout le monde de façon unanime dit qu'il faut agir – et je ne cite pas François FILLON qui parle d'une France en faillite –, car nous jouons en ce moment le maintien d'un modèle social et de services publics auxquels nous sommes attachés. Certes, il est plus difficile de le pérenniser dans une période de réduction des déficits. Cependant, il s'agit là d'un véritable enjeu pour les collectivités.

De plus, les engagements pris sur la baisse des dotations aux collectivités locales ont été pris en partie par le Gouvernement de François FILLON devant l'Europe, qui préconisait des économies de 80 à 130 milliards d'euros, contre 50 milliards actuellement. Oui, la période n'est pas simple et des efforts sont demandés à toutes les collectivités. D'autre part, il existe également des leviers à disposition, tels que la réorganisation des territoires pour mieux exercer les compétences de la mutualisation. En outre, le Gouvernement n'est pas totalement sourd à ce qui est dit, à l'image des annonces faites pour le fonds de compensation de la TVA. A cela s'ajoutent des renforcements de péréquation par rapport aux communes et aux zones les plus rurales. Le Préfet rappelait d'ailleurs récemment dans un communiqué que la dotation pour la Vendée était en hausse de 8,5 % pour l'année 2015, tout comme la dotation pour les équipements à destination des territoires ruraux, qui passe quant à elle de 7,8 millions en 2014 à 11,6 millions en 2015.

Par ailleurs, nous assistons à une véritable injustice, puisque ces baisses de dotations sont réparties inéquitablement. D'ailleurs, le Gouvernement envisage de la réformer, pour qu'elle soit plus en phase avec les besoins des communes, tout en reconnaissant la centralité. En définitive, tous ces choix ne sont pas faciles et nous aurions eu autant de difficultés à en faire si nous avions été à votre place. De plus, j'ai le sentiment que ce contexte de défiance détourne les électeurs du débat public et des urnes. De fait, il est aussi important d'assumer en transparence les choix qui ont été faits, et qui sont largement à la hauteur des 700 000 euros que vous demandez aujourd'hui aux Yonnais de payer. Il faut donc arrêter de se défaire sur un certain héritage ou sur d'autres situations. En clair, soyons des élus responsables. »

**J. SOULARD** entend préciser que les chiffres de la Chambre Régionale des Comptes ne peuvent appeler contestation et montrent que les 3 postes ayant connu la plus forte variation sont les charges à caractère général (- 32 %), les intérêts de la dette (- 14 %) et les dépenses de personnel (- 13 %).

**A. CHARRIEAU** intervient :

« La problématique est très grave car vous aviez annoncé qu'il n'y aurait aucune augmentation en dehors des bases lorsque nous avons voté le budget. Pourtant, les impôts locaux augmenteront bien au final. Voilà la réalité. Par conséquent, notre groupe ne peut se satisfaire de cette situation. C'est pourquoi nous nous opposerons à cette délibération.

En outre, je ne suis pas satisfaite des propos tenus, et ce d'un côté comme de l'autre. Je pense qu'il faut être plus sérieux en la matière, même si je comprends également que le PS soutienne la position du gouvernement.

S'agissant de l'Agglomération, il semblerait qu'elle soit aussi dans la même situation que n'importe quelle autre collectivité, même si elle reste moins impactée que le bloc communal. Nous savons en effet que certains choix visent à faire disparaître les communes pour avoir des entités beaucoup plus larges. De fait, l'être humain est quelque peu oublié dans cette affaire. De la même façon, je ne suis pas satisfaite de voir le Parti socialiste proposer 50 milliards d'économies en direction de la finance, même s'il est vrai que Monsieur SARKOZY en proposait deux fois plus. Quoi qu'il en soit, le résultat est le même en ce qui me concerne et ce positionnement qui soi-disant vise à satisfaire des problématiques de dettes est insupportable. C'est notamment pour cette raison que je me suis abstenue sur le vœu, car je sais qu'il existe d'autres leviers.

Autrement dit, il appartient aussi aux groupes parlementaires, aux députés et aux sénateurs de prendre les bonnes décisions. En ce qui concerne le Front de gauche, nous faisons nos propres choix et ce n'est pas la première année que nous sommes contre ce type d'orientations budgétaires. Il faut donc poser les choses à la base. Ensuite, que faut-il faire avec la finance et les banques, surtout lorsque je vois certaines d'entre elles ne payer aucun intérêt à l'embauche dans les grandes entreprises ? En face de cela, l'outil majeur et démocratique de l'impôt connaît des taux de dégrèvement énormes. C'est en ce sens que les collectivités doivent se positionner et avoir de fortes exigences pour imposer leur choix. Actuellement, certains emprunts sont loin d'être à des taux d'intérêts de zéro pour cent. Il existe donc encore des marges de manœuvre pour faire avancer les choses, avant de s'attaquer une fois de plus aux ménages, qui sont en train d'être totalement déshabillés. Je regrette, mais je ne fais pas de tels choix. »

**G. BATIOU** déclare :

« Tout le monde est capable de comprendre que les communes sont dans une situation difficile et qu'il faut bien prendre des décisions. Le problème n'est donc pas simple à résoudre pour les élus en responsabilité. En revanche, certaines des propositions s'opposent à certaines promesses et nous ne pouvons que le souligner. Je partage également la conclusion de Madame CHARRIEAU qui affirme que ce sont une fois de plus les ménages les plus modestes qui ne bénéficieront plus d'aides et seront victimes de cette situation.

Cette réflexion entraîne deux choses sur le plan national. Premièrement, la réforme territoriale n'est pas aboutie et n'a pas absolument pas permis les économies d'échelle attendues. Les élections régionales approchent et il va falloir reposer cette question au centre du débat, car, si doublement il y a, il faut s'y attaquer. Il faudra également repenser l'ensemble des niveaux, entre les communes et les intercommunalités, avant même de faire payer les ménages. Deuxièmement, quand un gouvernement s'attaquera-t-il réellement à la forme et à l'assiette de cet impôt local particulièrement injuste ? Bref, tant que ces questions de fond ne seront pas abordées – et cela demande un minimum de courage politique – ; nous n'arriverons pas à résoudre ce problème. »

**M. CHANTECAILLE** ajoute :

« Monsieur le Maire, vous avez présenté un vœu qui mentionne le niveau difficilement supportable de la pression fiscale globale pour nos concitoyens. Or, une telle formulation sur l'impôt me semble discutable, car j'estime qu'il faut le réhabiliter. Le plus important n'est pas la pression fiscale globale, mais le fait de savoir sur qui elle pèse. En d'autres termes, cette pression est-elle juste et l'impôt est-il suffisamment redistributif ? Je rappelle en effet que l'impôt représente tout de même la condition de fonctionnement des services publics. C'est également le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. De plus, tout cela fonctionne avec du personnel de qualité, qui doit être formé. C'est en tout cas la condition même du vivre ensemble. Bref, je ne me soucie pas des formulations qui critiquent l'impôt. Je préfère attendre une réforme fiscale ambitieuse et claire.

Par ailleurs, j'aimerais savoir comment vous arrivez à concilier ce vœu, qui mentionne le niveau difficilement supportable de la pression fiscale globale, en passant ensuite une délibération qui contribue à l'augmenter ? J'aimerais bien saisir cette incohérence. »

**A. AUBIN-SICARD** intervient :

« J'aimerais revenir sur la chronologie des événements depuis 2008 qui nous conduisent à adopter cette décision aujourd'hui, et notamment sur le gel et les réductions des dotations de l'Etat aux collectivités.

Avant 2008, les concours financiers de l'Etat à verser aux collectivités étaient indexés à la fois sur l'inflation et sur une partie du taux de croissance. Depuis 2008, Nicolas Sarkozy étant au pouvoir, cette indexation a été supprimée de manière progressive pour aboutir en 2011 à un gel des dotations de l'Etat. J'aimerais donc rappeler certains propos de Monsieur Regnault concernant cette période, notamment lors du Conseil municipal du 17 décembre 2009 où il indiquait : « le plus préoccupant pour nous est le désengagement de l'Etat et le fait qu'il se décharge sur les collectivités locales en oubliant que ce sont elles qui réalisent 73 % de l'investissement public national. C'est une réalité. »

Lors du Conseil municipal du 24 mars 2010, et alors qu'il s'agissait uniquement d'un gel annoncé, Monsieur Regnault déclarait : « La politique d'étranglement des collectivités a débuté. On pourrait espérer que le gouvernement entende les difficultés locales, difficultés exprimées par les élus locaux, toutes tendances confondues. Mais je crains que nous ne soyons pas entendus. « Circulez, il n'y a rien à voir » pourrait-on dire. Au cours de la séance du 8 février 2012, le gel des dotations est alors acté et Nicolas Sarkozy annonce son programme de campagne en signalant une réduction de 2 milliards d'euros par an des dotations aux collectivités. Monsieur Regnault disait alors à l'époque : « Il est de salubrité publique et républicaine de virer ce gouvernement, car les services publics locaux ne pourraient plus être rendus. »

Que s'est-il passé avec François Hollande ? Ce dernier a fait des promesses de campagne au printemps 2012 et l'engagement n°54 stipulait notamment qu'« un pacte de confiance et de solidarité sera conclu entre l'Etat et les collectivités locales, garantissant le niveau des dotations à leur niveau actuel. » Vous savez aujourd'hui ce que sont devenues ces promesses. En 2013, le pacte de confiance et de solidarité indiquait une diminution de 1.5 milliard d'euros des dotations aux collectivités, puis 1.5 milliard supplémentaire en 2014 et en 2015, soit une baisse cumulée de 4.5 milliards d'euros. Or, quelques jours après les élections municipales – ce dont nous n'avions évidemment pas connaissance pour établir notre programme –, le Président de la République adopte un plan d'économies adossé au pacte de stabilité budgétaire. Nous assistons alors à un changement complet d'échelle, avec un effort sans précédent imposé aux collectivités. Ce dernier indique ainsi : « Sur les 50 milliards d'économies à trouver d'ici 2017, 11 milliards le seront par les collectivités. La DGF baissera également de 30 % sur cette même période. »

Aujourd'hui, les collectivités locales sont bien conscientes qu'il faut participer à l'effort national. Cependant, j'aimerais vous rappeler deux chiffres. Le secteur local représente actuellement moins de 20 % de la dépense publique et moins de 9 % de la dette publique. Paradoxalement, il portera 22 % de l'effort national. D'autre part, nous nous trouvons aussi dans cette situation, car le pacte budgétaire européen adopté en 2012 impose à tous les états de l'Union européenne une discipline budgétaire en termes de réduction de l'endettement public et de réduction du déficit public. Quel est l'état de notre pays aujourd'hui ? Notre endettement public s'élève à plus de 2 000 milliards d'euros. Il a augmenté

de 2.5 % sur trois mois, soit 51 milliards de plus pour l'année 2015. Nous sommes à ce jour le huitième pays le plus endetté de l'Union européenne. J'ajoute que notre déficit public s'élève à 4 % de notre PIB, ce qui nous place loin des exigences de 3 % du pacte budgétaire européen.

J'aimerais également rappeler quelques propos de la Commission européenne, notamment ceux émis en novembre 2014 : « La France aura le déficit public le plus élevé de toute la zone euro en 2016. » De la même façon, le rapport de la Cour des comptes du 10 février dernier indiquait : « Partout ailleurs en Europe les déficits publics diminuent, hormis en France. » Elle ajoute qu'elle considère comme hypothétique le redressement des comptes publics au-delà de 2015, s'inquiétant même de la capacité de la France à respecter ses engagements internationaux, en l'occurrence ceux du pacte budgétaire dont je vous parlais à l'instant.

Bref, la situation est grave et l'heure est grave. Je m'étonne donc de ne pas vous avoir vu samedi dernier à la manifestation organisée par les élus vendéens, manifestation paritaire sur la motion de l'AMF. Je m'étonne également de vous avoir vu vociférer devant tous les élus qui manifestaient, avec en outre un geste quelque peu déplacé. »

**M. ABDALLAH** poursuit :

« Nous ne prenons pas du tout cette délibération par gaité de cœur, d'autant plus que nous héritons d'une situation financière et d'un état de notre patrimoine catastrophique. Vous estimez par ailleurs qu'il y a eu 500 000 euros de gaspillage. Sur ce point, nous n'avons aucune leçon à recevoir, au regard des 700 000 euros que vous avez gaspillé en une seule fois sur la Maison Neuve des Landes.

Vous évoquez ensuite la fusion des communes. Or, en tant qu'ancien maire, vous devriez savoir que cette piste n'est pas valable pour les villes de plus de 50 000 habitants, et donc pour La Roche-sur-Yon. Par conséquent, il n'y aura aucune baisse de dotations si nous fusionnons avec n'importe quelle autre commune et je pense que vous le savez très bien. S'agissant de l'intégration intercommunale, vous savez également que nous sommes en train de mettre en place un schéma de mutualisation, entre la Ville, l'Agglomération et, pour la première fois, l'ensemble des communes de l'agglomération. Des réunions de travail entre les élus et les services sont d'ailleurs en cours depuis quelques mois, l'objectif consistant à avoir la mutualisation la plus complète possible au niveau de l'agglomération. Vous dites à ce sujet que vous avez anticipé cette situation. En effet, vous avez caché aux Yonnais la situation des bâtiments de la Ville. Je ne listerai pas tous les bâtiments ce soir, mais nous savons d'ores et déjà qu'il va bien falloir faire des choix. Faut-il abandonner l'opération du pont Boileau ? Faut-il arrêter les terrains synthétiques ? Ne faudrait-il pas rénover l'Angelmière ou le stade du Bourg ou encore Haxo ? Faut-il arrêter le pôle culturel ? Non. D'ailleurs, nous avons choisi de poursuivre. De la même façon, la maison de quartier du Pont Morineau doit-elle être rénovée ? Bref, aujourd'hui, nous avons choisi d'investir pour protéger notre patrimoine et réparer les erreurs du dernier mandat car nous avons hérité d'une situation qui nous impose de prendre des mesures. »

**P. REGNAULT** fait la remarque suivante :

« Je voudrais simplement rappeler à Madame AUBIN-SICARD que Monsieur SARKOZY aurait dû expliquer la situation à la France lorsqu'il a pris le pouvoir. Quant aux promesses de François HOLLANDE, elles seront jugées à un autre moment. En ce qui concerne les vôtres, je viens de démontrer que vous aviez annoncé ne pas diminuer l'abattement il y a encore six mois. Je vous ai également démontré que tous ceux qui s'intéressaient à la situation de la France en 2013 savaient déjà qu'il y aurait des baisses de dotations. J'aimerais donc connaître véritablement vos choix concernant la Ville, au niveau de l'Agglomération, de sorte à prendre des décisions rapides et productives, sans pour autant mettre en cause les services publics. Quant aux chiffres cités par Monsieur ABDALLAH, je rappelle que la Ville a investi 145 millions d'euros lors du dernier mandat, dont 45 millions consacrés à la modernisation des bâtiments, et que l'endettement était inférieur à ce qu'il était au début de ce même mandat. Je ne suis d'ailleurs pas certain que vous en ferez autant durant le vôtre, d'autant plus que vous n'avez pas du tout augmenté l'enveloppe de modernisation dans le budget 2015. Bref, nous verrons donc dans quelques années où vous en serez, tant en termes de modernisation des bâtiments que d'abattement des taux. »

**A. AUBIN-SICARD** objecte :

« Vous dites que les comptes de l'Etat n'étaient pas transparents avant 2012. Or, je rappellerai simplement le pacte budgétaire européen de cette même année, sans compter qu'il y avait déjà des exigences de discipline budgétaire dans le traité de Maastricht en 1992 (3 % de déficits publics et 60 % d'endettements publics). Les Etats avaient donc déjà l'obligation de rendre des comptes à la Commission européenne, sachant qu'une procédure d'alerte a ensuite été mise en place en 1996. Les choses étaient donc publiques et transparentes. »

**Monsieur le Maire** répond :

« Comme le disait Monsieur ABDALLAH, cette décision n'est pas de gaité de cœur. Il s'agit avant tout d'une décision responsable qui vise à traiter au mieux l'héritage que nous avons reçu.

En 2013, nous avons bâti un programme qui effectivement ne tenait pas compte de ces baisses puisqu'elles n'étaient encore connues. Je rappelle d'ailleurs que Manuel VALLS disait dans son discours du 9 avril 2015 : « Je vous propose un changement de rythme pour financer le redressement de notre économie, en économisant 50 milliards d'euros sur trois ans (de 2015 à 2017), dont 10 milliards supplémentaires proviendront des collectivités locales ». De fait, si vous en aviez connaissance, comment vous êtes-vous permis de vouloir acheter les électeurs en proposant une baisse des taux, qui a déjà coûté 320 000 euros à la Ville ?

Certes, vous avez pris vos responsabilités. Cependant, nous devons désormais en assumer les conséquences. De plus, vous avez volontairement caché la dette de BMP aux électeurs et avez dépensé dispendieusement 800 000 euros ; simplement pour mettre en scène la place Napoléon. Aussi, le fait de nous reprocher quoi que ce soit aujourd'hui serait le plus mal venu du monde. Bref, vous avez menti à vos électeurs à plusieurs reprises, nous le savons tous. D'ailleurs, François HOLLANDE, que vous soutenez très fièrement, n'a pas non plus tenu les siennes, car il ne pouvait pas les tenir. La promesse que nous avons faite dans notre projet municipal n'était par conséquent plus tenable trois semaines après les élections. Pour autant, nous avons quand même tout fait pour la tenir durant la première année. Désormais, il faut se rendre à l'évidence, car les temps à venir seront difficiles. Nous vous présenterons d'ailleurs la situation globale de la Ville lors du débat d'orientations budgétaires en novembre prochain. Vous aurez donc tous les éléments en votre possession.

Pour répondre à Madame CHANTECAILLE, il ne s'agit pas d'une différence entre le vœu et cette décision, mais d'une conséquence. A aucun moment nous n'en serions là si François HOLLANDE avait respecté ses promesses. Enfin, je voudrais simplement rappeler à Pierre REGNAULT que si notre programme concernant le territoire n'a ni souffle ni projet, il faut alors ajouter qu'il est le prolongement du vôtre. »

**QUESTION ADOPTÉE PAR :**

**35 voix POUR**

**10 voix CONTRE : Monsieur Pierre Regnault, Monsieur Guy Batiot, Monsieur Thierry De La Croix, Madame Françoise Besson, Madame Anita Charrieau, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Monsieur Stéphane Ibarra**

<b>23</b>	<b>ADMISSION EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES SUR LE BUDGET PRINCIPAL</b>
-----------	---

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Le Conseil est appelé à se prononcer sur l'admission en non valeur de 23 722,02 euros et de 15 707,23 euros en créances éteintes sur le budget principal.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>24</b>	<b>FONDS DE CONCOURS DE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION - DEMANDE D'ATTRIBUTION</b>
-----------	--

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Le Pacte fiscal et financier 2015-2020 de La Roche-sur-Yon Agglomération prévoit le versement de fonds de concours aux opérations d'investissement des communes membres. L'enveloppe de base allouée à la Ville de La Roche-sur-Yon pour le mandat s'élève à 4 217 983 €.

Il est proposé de solliciter un premier versement de fonds de concours pour le pôle culturel, pour un montant d'1,5 million d'euros.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>25</b>	<b>AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS AVEC LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION</b>
-----------	--

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

La convention conclue le 29 mai 2013 avec La Roche-sur-Yon Agglomération prévoit le versement d'un fonds de concours de 322 500 € pour l'opération « Rue Gutenberg ».

La Préfecture de Région, gestionnaire des fonds du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), propose que soient réaffectées sur cette opération les subventions du FEDER octroyées initialement à la première phase du Pôle d'Echanges Multimodal et à l'opération « Cheminements doux – Place Napoléon », car ces subventions ont été déprogrammées.

Cela nécessite néanmoins, afin de respecter les dispositions relatives à la participation minimale des collectivités territoriales maîtres d'ouvrage, de sortir du plan de financement de l'opération « Rue Gutenberg » le fonds de concours de 322 500 €.

Il est donc proposé, par avenant n° 3 à la convention du 29 mai 2013, de réaffecter le fonds de concours de 322 500 € sur l'opération « Maison de quartier du Pont Morineau ».

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>26</b>	<b>AGENDA 21 - PROMOTION DES DEPLACEMENTS DOUX - DISPOSITIF D'AIDE A L'ACQUISITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE - AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE 2015</b>
-----------	---

*Rapporteur : Madame Anne Aubin Sicard*

Depuis 3 années, la Ville offre une subvention aux acheteurs de vélos à assistance électrique.

Fin juillet 2015, ce dispositif avait bénéficié à 75 personnes et l'enveloppe budgétaire était consommée en totalité.

Afin de prolonger cette opération, il est proposé d'y affecter 5 000 € supplémentaires (prélevés sur l'enveloppe vélos adaptés qui n'a pas été consommée).

**G. BATIOU** reconnaît qu'il s'agit de la partie la plus intéressante de cette enveloppe. Par ailleurs, il pense que la Ville arrive au bout d'un système qui jusque-là était incitatif. Enfin, il profite de cette délibération pour demander ce que devient le comité des usagers du cycle, qui permettrait peut-être de faire une promotion multiple (à la fois électrique et pour les personnes à mobilité réduite). Cette initiative aiderait peut-être à donner davantage d'élan à cette proposition.

**A. AUBIN-SICARD** répond ;

« Le comité du cycle s'est effectivement réuni il y a un an et devrait de nouveau le faire d'ici peu. S'agissant de l'aide à l'acquisition de vélos adaptés, je précise que nous sommes l'une des rares collectivités françaises à la pratiquer. Il est vrai que le public ciblé constitue une niche. Cependant, cette mesure me semble être très utile et importante. J'ajoute qu'un stand de vélos adaptés était présenté mercredi dernier sur la place Napoléon. Cette exposition faisait partie des mesures de sensibilisation pour faire connaître l'accompagnement de la Ville sur ce sujet, d'autant plus que le grand public n'a pas toujours connaissance de l'existence de ces vélos. »

**QUESTION ADOPTÉE PAR :**

**43 voix POUR**

**2 ABSTENTIONS : Monsieur Thierry De La Croix, Madame Anita Charrieau**

<b>27</b>	<b>PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DE LA ROCHE-SUR-YON - MODIFICATION DE LA REPARTITION DES SUBVENTIONS APPORTEES PAR LA VILLE A VENDEE HABITAT DANS LE CADRE DE SES OPERATIONS DE RESIDENTIALISATION</b>
-----------	---

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Dans le cadre du projet ANRU, Vendée Habitat a conduit un important programme de résidentialisation, permettant de rénover les pieds d'immeubles de près de 1665 locataires des quartiers Forges, Jean-Yole et Pyramides (espaces verts, stationnement, éclairage, aires de jeux, gestion des déchets). Au regard des chiffrages effectués par le bailleur, par groupe de résidences, certains aménagements se sont révélés plus coûteux et d'autres moins. A ce titre, le bailleur a émis une proposition de fongibilité des subventions apportées par la Ville, permettant d'augmenter les montants de subventions Ville sur les opérations les plus coûteuses et de les réduire sur les autres. Cette proposition de fongibilité ne remet pas en cause le montant total de subventions accordées par la Ville sur les opérations de résidentialisation.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>28</b>	<b>CENTRE HOSPITALIER GEORGES MAZURELLE - FOURNITURE DE REPAS - FIXATION DES TARIFS</b>
-----------	---

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

**Question retirée de l'ordre du jour.**

<b>29</b>	<b>COSEL - AJUSTEMENT DE LA CONVENTION TRI PARTITE</b>
-----------	--

*Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday*

Lors de l'élaboration budgétaire 2015, il a été acté le renouvellement du logiciel métier du COSeL. A cette fin, la convention tripartite doit être ajustée pour permettre à la Direction des Systèmes d'Information d'effectuer la consultation en vue de l'acquisition de cet outil informatique.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>30</b>	<b>CONTRAT DE VILLE - CONVENTION D'OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2015 ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE SUR YON ET FONDES</b>
-----------	---

*Rapporteur : Madame Françoise Raynaud*

L'association FONDES - Fonds de Développement Solidaire des Pays de la Loire - mène des actions afin de favoriser l'accès à l'emploi de personnes en difficulté (quartiers prioritaires) par la création et la consolidation d'entreprises ou de structures d'utilité sociale ou solidaires.

Par la présente convention, FONDES s'engage en cohérence avec les orientations de la politique de la ville :

- à mettre en place des actions d'information à destination du public visé afin de faire connaître ses possibilités d'intervention (plaquettes, site internet, réunions d'informations publiques, actions de promotion...);
- à accueillir les porteurs de projets, les informer et les orienter si nécessaire vers les partenaires susceptibles de les conseiller dans leurs projets;
- à accompagner les créateurs d'entreprises domiciliés dans les quartiers prioritaires au moyen de l'action « Osez entreprendre La Roche-sur-Yon Agglomération ».

Il est proposé au conseil d'approuver les termes de la convention à intervenir. Le financement accordé

dans le cadre du contrat de ville à FONDES par La Roche-sur-Yon est de 10 000 € pour l'année 2015 dont la moitié est constituée de financement du CGET (5 000 € de crédits Acsé) et l'autre moitié (5 000 €) de crédits Ville.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>31</b>	<b>CONTRAT DE VILLE - PROGRAMME D' ACTIONS 2015</b>
-----------	---

*Rapporteur : Madame Françoise Raynaud*

L'Etat, l'Agglomération, la Ville et l'ensemble des partenaires concernés ont signé le 13 février 2015 le contrat de ville « nouvelle génération » pour la période 2015-2020. Un avenant a été signé le 16 juin 2015 portant sur la nécessité de tenir compte du choix du conseil d'administration de l'ANRU de ne retenir que le quartier de La Vigne-aux-Roses parmi les projets de rénovation urbaine d'intérêt régional.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>32</b>	<b>CONTRAT DE VILLE - ADHESION RÉSO VILLES</b>
-----------	--

*Rapporteur : Madame Françoise Raynaud*

RésO Villes est un centre de ressources pour les villes de Bretagne et des Pays de la Loire qui accompagne les collectivités territoriales, l'Etat et l'ensemble des acteurs publics et privés dans la mise en œuvre de la politique de la ville. Formations, documentations, conseils, accompagnements techniques sont ainsi proposés.

En regard des services déjà obtenus, il est proposé au conseil d'adhérer à RésO Villes au titre de l'année 2015 pour un coût de 1 584 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>33</b>	<b>CONTRAT DE VILLE - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DE LA VALLEE VERTE POUR L'ANIMATION ET LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC NUMERIQUE DE LA VIGNE AUX ROSES</b>
-----------	--

*Rapporteur : Madame Nathalie Gosselin*

Par délibération du Conseil municipal en date du 30 juin 2015, la Ville a décidé d'apporter son soutien à l'association de gestion de la maison de quartier de la Vallée Verte pour l'animation et la gestion de l'Espace Public Numérique de la Vigne aux Roses.

Une convention établie entre la Ville et l'association de la Vallée Verte fixe les conditions de soutien au développement du projet. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de cette convention.

**S. IBARRA** fait l'intervention suivante :

« J'aimerais évoquer deux éléments. Premièrement, l'opérateur ORANGE a débuté le câblage en fibre optique d'un certain nombre de foyers yonnais il y a maintenant un an. Or, il doit en alerter la concurrence pour que cette dernière propose des offres. En effet, autant je ne vois pas très bien l'intérêt de la concurrence pour le cinéma, autant dans le cas présent, il serait intéressant de connaître les offres des autres opérateurs. Certes, je sais que tout n'est pas entre les mains de la municipalité, cependant, il serait bon de le convaincre de cette saine concurrence. Cela serait une bonne nouvelle pour les Yonnais et pour leur porte-monnaie.

Deuxièmement, le développement des usages du numérique ne concerne pas uniquement les ordinateurs et le haut-débit. J'aimerais donc vous soumettre l'idée d'un dispositif, à l'image d'Art vacances et de Sports vacances, où vous pourriez mettre à contribution le FabLab et le Zbis à la Loco numérique. Cela permettrait de toucher le jeune public exposé à la fracture numérique, avec une politique tarifaire adaptée. En effet, plus les jeunes seront formés, plus ils se saisiront de ces

nouveaux usages possibles qu'ouvrent le très haut débit lorsque la ville sera couverte, et plus cela sera vecteur d'activités et d'économies sur notre territoire. »

**N. GOSSELIN** répond :

« Cette initiative est déjà prévue avec la maison de quartier qui travaille justement sur ce sujet avec les habitants. Il est important en effet de connaître leurs attentes en termes de formation, d'utilisation ou encore de sensibilisation. Nous attendons donc les résultats de cette concertation pour avancer sur le sujet. »

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>34</b>	<b>CONTENTIEUX SOCIETE NOUVELLE MODE FUTURE (SNMF) c/VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL</b>
-----------	---

*Rapporteur : Monsieur Franck Pothier*

En vue de mettre fin au litige opposant la Ville de La Roche-sur-Yon et la Société Nouvelle Mode Future, actuellement pendant devant le tribunal administratif de Nantes, il est proposé au Conseil d'approuver les termes du protocole transactionnel établi à cet effet.

La Ville versera à la Société Nouvelle Mode Future la somme de 11 300 € et, en contrepartie, la Société Nouvelle Mode Future se désistara de son recours et renoncera à toute demande indemnitaire à l'encontre de la Ville fondée sur les travaux d'aménagement du centre-ville du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2014.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>35</b>	<b>SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDE ET DE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX ET SERVICES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES DES PAYS DE LA LOIRE (GIGALIS) - MODIFICATIONS STATUTAIRES</b>
-----------	--

*Rapporteur : Madame Nathalie Gosselin*

La Ville de la Roche-sur-Yon est adhérente du Syndicat mixte GIGALIS depuis le 28 juin 2000. Celui-ci lui fournit principalement des raccordements et services Internet, mais réalise également pour son compte le passage de « fibre noire » pour raccorder entre eux les principaux sites publics de la collectivité. Le comité syndical de GIGALIS, qui s'est réuni à l'Hôtel de Région le 3 juillet 2015, a décidé et approuvé des modifications statutaires et une nouvelle version des statuts du Syndicat mixte, annexée à la présente délibération.

Cette révision permet au Syndicat Mixte GIGALIS d'être en cohérence avec la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN) et les Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique Départementaux (SDTAN). Les principaux changements consistent en de nouvelles missions et une adhésion nécessitant désormais le paiement d'une cotisation annuelle.

Afin de garantir la pérennité des services fournis par GIGALIS à la Ville de La Roche-sur-Yon et en particulier ses raccordements à Internet et la maintenance des fibres optiques installées pour interconnecter ses sites publics, il est proposé d'adopter les nouveaux statuts tels que délibérés lors du comité syndical du 3 juillet 2015.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>36</b>	<b>GESTION DES SERVICES PUBLICS DELEGUES, EXAMEN DES RAPPORTS DES DELEGATAIRES APRES AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX</b>
-----------	---

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, le Conseil municipal du 10 décembre 2002 a

créé une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), dont l'organisation a été confortée par une autre délibération intervenue dans sa séance du 11 avril 2014. Dans le cadre de ses compétences, la CCSPL a examiné, en séance plénière réunie le 1<sup>er</sup> septembre 2015, les rapports d'activités 2014 et les rapports financiers correspondants remis par les délégataires.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>37</b>	<b>ETAT DES TRAVAUX REALISES PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX POUR L'ANNEE 2014</b>
-----------	---

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

L'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales prescrit la création d'une commission consultative des services publics locaux dans les communes de plus de 10 000 habitants.

Le président de la commission consultative des services publics locaux présente, à son assemblée délibérante, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>38</b>	<b>CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES SYSTEMES D'ALARME ANTI-INTRUSION ET DE VIDÉO PROTECTION ENTRE LA VILLE ET LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION - AUTORISATION DE SIGNATURES</b>
-----------	--

*Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre*

Pour réaliser les prestations d'entretien du système d'alarme anti-intrusion et vidéo-protection, la Ville de La Roche-sur-Yon, et La Roche-sur-Yon Agglomération décident de se grouper pour constituer un groupement de commandes au sein duquel la Ville est désignée comme coordonnateur.

Les marchés Ville seront conclus pour un montant maximum de 42 000 € HT par an. La durée des marchés est d'un an reconductible 3 fois un an, soit 4 ans maximum.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>39</b>	<b>CONVENTION DE DEVELOPPEMENT LOCAL ENTRE LA VILLE ET ORYON - AVENANT N° 2</b>
-----------	---

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Conformément à l'article L-1523-7 du CGCT qui autorise les collectivités locales à accorder aux SEM locales des subventions destinées à des programmes d'intérêt général liés à la promotion économique du territoire et à la gestion des services communs aux entreprises, une convention pour le développement local de la Ville de La Roche-sur-Yon a été passée entre la Ville de La Roche-sur-Yon et la SAEML ORYON le 1<sup>er</sup> juillet 2013 pour une durée de 3 ans. L'article 4 de cette convention prévoit que la participation financière de la Ville et ses modalités de versement seront définies chaque année par avenant.

L'année 2015 correspond au terme de l'exécution d'un programme d'actions développé sur 3 ans. Au regard du rapport d'activité portant sur l'année N -1, quelques évolutions sont proposées par ORYON. Dans ce cadre, il est proposé d'accorder à ORYON une subvention de 167 050 euros et d'autoriser la conclusion de l'avenant correspondant.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Rapporteur : Madame Françoise Raynaud*

Face au risque de diminution du potentiel d'insertion du territoire, la Ville de La Roche-sur-Yon adopte une position volontariste en intégrant, au sein de son Atelier et Chantier d'Insertion, l'activité support d'insertion "peinture bâtiment" préalablement portée par l'association Adéquation. Le potentiel d'insertion développé par la Ville passe ainsi de 14 à 18 Equivalent Temps Plein salariés en insertion et 1 ETP supplémentaire d'encadrement technique pédagogique et social. Les charges relatives à cette extension sont cofinancées par l'Etat, le Conseil Départemental de la Vendée et le Fonds Social Européen.

**P. REGNAULT** déclare :

« Nous voterons cette délibération, car elle permet de sauver six emplois et 4,5 équivalents temps plein en intégrant l'activité « peinture-bâtiment » à l'Atelier et chantier d'insertion de la ville qui, je le sais, fonctionne très bien.

Cependant, elle appelle deux remarques de notre part :

Premièrement, l'association Adéquation est une association qui jouait un rôle important et elle sera liquidée prochainement. En conséquence, malgré la reprise de quelques activités par Antenna des Herbiers, le GRETA et sans doute de quelques autres emplois localement à Graine d'ID par exemple, la plupart des 65 salariés seront au chômage. Je regrette que les acteurs locaux concernés, Ville et Département en particulier, ne se soient pas mobilisés plus pour sauver cette association qui jouait un rôle important avec des formateurs très compétents et reconnus, d'autant que nombre des bénéficiaires potentiels, des actions de formation notamment, risquent de ne plus trouver d'acteurs pour remplir ces missions.

Deuxièmement, c'est l'occasion pour moi d'évoquer la situation délicate de l'espace Prévert. Depuis que le FSE est géré par le Département, le PLIE est en grave difficulté. Il ne dispose plus du fonds d'aide (40 000 euros en moins) pour ses actions d'accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA, et ne dispose plus non plus de moyens de réaliser des médiations relationnelles pour le public en difficulté bénéficiaires de l'ARE (Aide au retour à l'emploi) et de l'ASS (Allocation spécifique de solidarité - public de Pôle emploi). Les moyens lui sont comptés à tel point que deux agents, dont un à 80 %, doivent suivre à eux deux 400 personnes sans emploi qui ressortent du PLIE, ce qui devient ingérable pour ces personnels très inquiets quant à l'avenir du PLIE. Je m'interroge par conséquent sur les conditions de travail de ces agents.

Enfin, comme vous le savez, la Maison de l'emploi est quasiment fermée et l'Espace Prévert n'assure plus d'accueil faute de moyens.

Au vu de ces quelques éléments trop partiels, j'en conviens, j'aimerais connaître votre position, à la fois en tant que Ville et Agglomération, quant à l'avenir du PLIE, et de l'espace Prévert, qui jusqu'à l'an dernier jouait un rôle très important sur notre territoire. »

**F. RAYNAUD** répond :

« Nous nous sommes mobilisés dès que nous avons su les difficultés rencontrées par Adéquation à la fin du mois de novembre 2014. A cette date, la situation était déjà dramatique et n'était plus redressable. Malgré cela, nous avons essayé de trouver des solutions. A ce jour, la présidente du tribunal de Grande instance a mis sa décision en délibéré au 24 septembre. En outre, nous nous sommes également mobilisés pour faire des reprises sur les chantiers. Or, nos propositions n'ont pas été étudiées par la présidente, tout simplement parce que la liquidation d'Adéquation sera vraisemblablement prononcée le 24 septembre prochain. Je vous annonce tout de suite que nous récupérerons ces personnes. Cependant, nous risquons de nous retrouver confrontés à des problèmes de matériel, car qui dit liquidation dit possibilité de mise aux enchères. Autrement dit, le matériel acquis à 100 % par des fonds publics risque de partir vers des sociétés privées.

Pourquoi la liquidation va-t-elle prononcée ? En ce qui nous concerne, nous avons bien joué notre rôle en termes d'insertion. En revanche, la partie « formation » pose problème. En effet, contrairement à ce que la présidente peut croire, cette partie ne pouvait pas être reprise puisque cette association était en réseau et qu'en cas de défection d'une structure, les autres doivent obligatoirement reprendre ces formations. Or, ces structures ne pouvaient pas faire de reprise, d'autant plus que les appels d'offres régionaux sortent à la fin de l'année. En définitive, ce dossier est jugé par des personnes qui ne connaissent ni l'insertion ni les problématiques de la formation.

En ce qui concerne le PLIE, sa mise en place a récemment été faite par le Département, qui est organisme intermédiaire, puisque les appels à projets sont sortis durant l'été. J'ajoute que l'année

2015 était une année de transition, puisque le Département a repris toutes les programmations, ainsi que l'ensemble des appels d'offres qu'il devait lancer. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>41</b>	<b>RESIDENCE LE MOULIN ROUGE - REHABILITATION DE L'EHPAD - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT A ORYON.</b>
-----------	---

*Rapporteur : Madame Geneviève Poirier-Coutansais*

Compte-tenu de l'obligation réglementaire de mise à niveau des normes incendie de la Résidence Le Moulin Rouge et de la nécessité d'adapter le bâtiment à l'évolution de dépendance des résidents en terme d'accessibilité notamment, la société ORYON, propriétaire, et le CCAS, locataire, ont décidé d'effectuer une réhabilitation complète de la résidence en 2016.

Le coût total TTC estimé est prévu à hauteur de 3 869 953 € dont 3 015 721 € auront une incidence sur le futur loyer.

Pour en diminuer le coût ainsi que le montant des emprunts contractés par la SAEML ORYON, la Ville et le Conseil Départemental peuvent apporter conjointement leur soutien sous forme d'une subvention dont le taux global est de 5 % de la dépense subventionnable évaluée à 2 751 000 € HT.

La subvention totale serait de 137 550 € répartis de la façon suivante :

- pour la Ville (55 %) : 75 653 €,
- pour le Conseil Départemental (45 %) : 61 897 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>42</b>	<b>RECONSTRUCTION DE L'EHPAD TAPON - REALISATION PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'UN EMPRUNT AUPRES DU CREDIT MUTUEL - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
-----------	---

*Rapporteur : Madame Geneviève Poirier-Coutansais*

Le nouvel EHPAD Tapon a été livré en décembre 2013, mais le CCAS ne percevra le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) relatif à cette opération qu'en 2018. En effet, le FCTVA sera perçu deux ans après la Livraison A Soi-Même (LASM), qui sera effectuée en 2016, certaines réserves n'ayant pas encore été levées.

Par conséquent, dans l'attente de ce versement, le CCAS souhaite contracter un prêt-relais de 900 000 € auprès du Crédit Mutuel. Conformément à l'article L2121-34 du Code général des collectivités territoriales, la Ville doit émettre un avis conforme pour permettre au CCAS de contracter cet emprunt.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>43</b>	<b>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE RELATIVE AU FESTIVAL METEORES</b>
-----------	--

*Rapporteur : Monsieur François Caumeau*

Dans le cadre des orientations municipales en matière de jeunesse et en matière culturelle, la Ville de La Roche-sur-Yon organise la septième édition du festival Météores, du 23 au 27 septembre 2015. S'adressant aux jeunes du territoire dans leur grande diversité, cette manifestation vise, sur la période de rentrée, à favoriser la découverte des équipements et des initiatives des acteurs culturels et associatifs du territoire. En s'appuyant sur les compétences de ces acteurs, une programmation d'offres musicales, chorégraphiques, cinématographiques, d'arts visuels et de cultures urbaines sera proposée aux publics pendant cinq jours.

Dans ce contexte, l'association Sùla Bùla est partie prenante du projet en organisant un flash mob et un spectacle intitulé « The Rockettes Girls » le samedi 26 septembre 2015.

La Ville se propose de soutenir financièrement l'organisation de ces actions en direction des publics

jeunes en octroyant une subvention de 500 euros à l'association Sùla Bùla.

#### QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>44</b>	<b>CREATION D'UN DISPOSITIF D'AIDE AUX DEVOIRS - EXPERIMENTATION A L'ECOLE ELEMENTAIRE FLORA TRISTAN</b>
-----------	--

*Rapporteur : Madame Anne-Cécile Staub*

La municipalité a décidé de créer un nouveau dispositif d'aide aux devoirs, avec pour objectif de soutenir les parents en permettant à leurs enfants d'apprendre leurs leçons avant de rentrer chez eux, dans le respect des nouveaux rythmes scolaires.

Ce dispositif, encadré par des enseignants rémunérés par la collectivité, se déroulera après le temps scolaire les lundis, mardis et jeudis soirs :

- de 16 h 30 à 17 h : goûter ;
- de 17 h à 18 h : aide aux devoirs.

Facultative, l'aide aux devoirs sera proposée aux enfants de cycle 3 scolarisés en CE2, CM1 et CM2. Un enfant pourra être inscrit un soir par semaine, voire 2 soirs, en fonction des places disponibles.

Le tarif forfaitaire de l'aide aux devoirs sera adossé à la grille de référence collective comportant 7 tranches de quotients familiaux revenus.

Pour l'année scolaire 2015-2016, ce dispositif sera expérimenté à l'école élémentaire Flora Tristan.

Avant la fin de l'année scolaire, un bilan partenarial déterminera les conditions de poursuite de l'activité.

**S. CHARTIER** fait l'intervention suivante :

« Bien que ce dispositif d'aide aux devoirs vous paraisse répondre à un besoin de certains parents, nous voterons contre cette délibération pour plusieurs raisons.

Si l'on se réfère aux directives du Ministère de l'éducation nationale depuis 1956, confirmées en 2008 : « A la sortie de l'école, le travail donné par les enseignants aux élèves se limite à un travail oral ou des leçons à apprendre ».

Une collectivité peut-elle aller contre les textes officiels ? N'est-ce pas céder à la pression des apprentissages scolaires en dehors de la classe ?

Vous avez fait valoir, en commission, Madame Staub, que « ce dispositif avait pour volonté de réduire les inégalités entre les enfants, entre ceux qui sont épaulés par leurs parents et ceux qui ne le sont pas ». Le croyez-vous réellement ? Etes-vous sûre qu'en proposant un service d'aide aux devoirs payant dans une école publique, on ne creuse pas les inégalités ?

Dans notre pays, la scolarisation est obligatoire et, dans une école publique, elle est gratuite, seuls les services annexes (l'accueil périscolaire, la restauration) peuvent être facturés. Mais dès lors que l'on parle d'aide aux devoirs, on est bien sur le champ du scolaire et vous proposez que celle-ci soit facturée !

Revenons également à l'introduction de cette délibération que vous nous avez présentée, parce qu'elle suscite chez moi une vive réaction : vous voulez nous faire croire que ce dispositif respecterait les nouveaux rythmes scolaires ? Faux ! Puisqu'il se fera en dehors du temps scolaire (il ne raccourcit pas la journée des apprentissages scolaires des enfants) et se prolonge jusqu'à 18 heures !

Vous affirmez là votre non-appropriation (pour ne pas dire rejet) de la réforme des nouveaux rythmes scolaires et, par là-même, votre conception conservatrice de l'école d'un autre temps qui pourtant créait déjà des inégalités !

La loi pour la refondation de l'école de la République prévoit de travailler sur la relation des parents et des enseignants. N'aurait-il pas été plus intéressant de travailler sur ce volet de façon à ouvrir les portes de l'école, lorsqu'on sait qu'une participation accrue des parents à l'action éducative permet de favoriser la réussite de tous les enfants ?

Il est, selon nous, de la responsabilité de la collectivité d'assurer la cohérence et la visibilité des actions de soutien à la parentalité, dans la mesure où il existe une grande diversité de dispositifs, une importante offre de services et d'actions déjà existantes sur notre ville. »

**A.C. STAUB** précise :

« L'Inspecteur académique, qui était avec nous hier soir, nous soutient dans cette perspective, car il sait que cette mesure participe à la réduction des inégalités. J'ajoute que ce dispositif cessera dès lors que les enfants n'auront plus de leçons à apprendre.

S'agissant des tarifs, nous avons volontairement appliqué des prix très faibles, sachant que nous considérons que tout service doit être payant. Par ailleurs, je rappelle que les familles les plus démunies ont également droit à un accompagnement à la scolarité.

En ce qui concerne la parentalité, nous n'avons pas vocation à donner des leçons de morale aux parents, car ce sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Libre à eux donc de décider si leur enfant a besoin d'aide le soir. Je précise aussi que cette inscription sera facultative.

Enfin, vous savez très bien que les enfants qui reviennent de l'accueil à 18h30 n'ont pas encore fait leurs devoirs. De fait, pensez-vous sincèrement que faire leurs devoirs le soir avec leurs parents participe à l'amélioration des rythmes scolaires, surtout après leur journée de travail ? Or nous, nous essayons de diminuer leurs journées, en permettant à leurs enfants de faire leurs devoirs en même temps que l'accueil périscolaire. »

**G. BATIO** déclare :

« Théoriquement, il s'agit d'un travail oral et l'enfant ne doit pas travailler sur un support écrit – excepté peut-être pour les CM2 lors de leur passage en sixième. Autrement dit, parler de leçons est juste et parler de devoirs ne l'est pas. Cela est loin d'être absurde, puisque l'idée de cette loi consiste justement à faire en sorte que les enfants n'aient pas de devoirs écrits trop importants à faire le soir. Voilà pourquoi j'aurais préféré parler d'un système d'accompagnement à la scolarité. En effet, les enfants n'ont pas spécialement besoin d'aides pour leurs devoirs, mais d'aide pour les aider à apprendre. De plus, je suis très gêné du fait que ce soit à l'enseignant d'assurer ce travail. Il serait d'ailleurs hautement souhaitable qu'il soit assuré par une autre personne, pour différencier justement le temps scolaire du temps d'accompagnement. »

**S. IBARRA** remarque :

« Le fait de ramener ce dispositif à 0,50 euro par jour est loin d'être négligeable, surtout pour certaines familles. En effet, pour avoir siégé dans des commissions de fonds sociaux au sein des collèges, je sais que certaines familles n'arrivent même pas à payer la cantine de leurs enfants, et ce pour 20 euros. Voilà la réalité des familles confrontées à de réelles difficultés. »

**A. CHARRIEAU** ajoute :

« Je pense effectivement qu'il ne faut pas confondre devoirs et leçons. Je confirme également que 16 euros est un montant énorme dans le budget d'une famille. Personnellement, je préférerais encore que ce soit l'Education nationale qui prenne en charge la totalité de l'accompagnement des enfants. D'autre part, je constate aussi que la dernière rentrée scolaire ne s'est pas déroulée dans des conditions satisfaisantes, tant en termes de moyens humains et financiers que d'ouvertures de classes. Nous avons d'ailleurs été sollicités à ce sujet. De fait, peut-être faudrait-il avoir des classes moins peuplées, de sorte à individualiser l'enseignement.

La marchandisation de l'éducation n'est pas non plus ma tasse de thé, loin de là. En revanche, je ne suis pas contre apporter ce genre de soutien lorsqu'il existe une grande différence entre les familles. En quelque sorte, le système pousse les parents à payer des cours privés à leurs enfants. Et encore, je ne parle pas de certaines enseignes qui s'enrichissent en proposant des cours particuliers, et qui parfois même sont soutenues par des collectivités territoriales. Bref, tant que l'Education nationale ne donnera pas des moyens humains et financiers pour réduire les inégalités entre les enfants, je préfère encore que ce soit des personnes qualifiées qui proposent ce type d'accompagnement. »

QUESTION ADOPTÉE PAR :

**35 voix POUR**

**8 voix CONTRE : Monsieur Pierre Regnault, Monsieur Guy Batiot, Madame Françoise Besson, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Monsieur Stéphane Ibarra**

**2 ABSTENTIONS : Monsieur Thierry De La Croix, Madame Anita Charrieau**

45	<b>CLASSES DE DECOUVERTES - MISE EN OEUVRE DU REGLEMENT INTERNE DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015/2016</b>
----	---

*Rapporteur : Madame Anne-Cécile Staub*

Un règlement interne de fonctionnement des classes de découvertes en définit les modalités d'organisation et fixe les différentes conditions financières.

Comme chaque année, il convient de l'approuver. Pour cette année scolaire 2015/2016 aucune

modification n'a été apportée au contenu du règlement interne de fonctionnement 2014/2015 qui a donc été reconduit en l'état.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>46</b>	<b>CLASSES DE DECOUVERTES - PERCEPTION D'UNE SUBVENTION DEPARTEMENTALE ET REVERSEMENT A UNE ASSOCIATION D'ECOLE</b>
-----------	---

*Rapporteur : Madame Anne-Cécile Staub*

La Ville organise chaque année des classes de découvertes destinées aux écoles publiques et privées de La Roche-sur-Yon. Elle règle les factures relatives à ces séjours dans le cadre d'un marché et par voie de conventions.

Pour les séjours se déroulant en Vendée sur le thème de l'environnement, le Conseil Départemental apporte son soutien financier par l'attribution d'une subvention que la Ville a décidé de reverser aux associations d'écoles pour leur permettre entre autres de venir en aide aux familles, de financer les dépassements de budget ou pour régler l'achat éventuel des fournitures liées à l'exploitation des séjours. Ainsi, il est proposé au Conseil de reverser une somme de 690 euros à l'association de l'école Jean Roy.

**G. BATIOU** s'inquiète des conséquences de la fermeture du Chalet des Genévriers. Quelles solutions sont prévues pour permettre aux enfants de continuer à aller en classe de découvertes ?

**A.C. STAUB** confirme que les classes de découvertes ne seront pas abandonnées même si elles n'ont pas lieu au Chalet des Genévriers.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>47</b>	<b>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DE LA LIBERTE</b>
-----------	---

*Rapporteur : Madame Nathalie Gosselin*

Suite aux travaux réalisés dans le restaurant du groupe scolaire Laënnec en première quinzaine du mois d'août 2015 et afin que l'Association de quartier de la Liberté n'ait à subir aucune incidence financière suite au déplacement des enfants du centre de loisirs vers le restaurant Léonce Gluard, une subvention exceptionnelle d'un montant de 841,86 € lui est attribuée.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>48</b>	<b>CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2015 2018 - PROGRAMME D' ACTIONS 2015 EN FAVEUR DE LA JEUNESSE</b>
-----------	--

*Rapporteur : Monsieur Bernard Quenault*

Le Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014 conclu entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée et la Ville de La Roche-sur-Yon est arrivé à son terme le 31 décembre 2014. Il est proposé de renouveler ledit contrat pour une période de quatre ans, soit 2015-2018.

Le programme d'actions du Contrat Enfance Jeunesse s'élève pour l'année 2015 à 293 409 € et se décompose comme suit :

- 82 122 € de financement destinés à la coordination pour la mise en œuvre des actions portées par la Ville,
- 211 287 € de financement destinés à des actions portées par des associations partenaires.

En 2015, la participation financière de la Ville en direction des associations partenaires est renforcée, pour partie, au bénéfice des quartiers prioritaires inscrits dans le contrat de ville afin d'améliorer le taux d'encadrement des groupes d'enfants des 3 accueils de loisirs concernés (Golly, Liberté, Vallée Verte).

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>49</b>	<b>CONVENTIONS RELATIVES A L'EDITION 2016 DE LA FOLLE JOURNEE DE NANTES EN REGION DANS LA VILLE DE LA ROCHE SUR YON ET AU VENDESPACE</b>
-----------	--

*Rapporteur : Monsieur Jacques Besseau*

L'opération « La Folle Journée de Nantes en région 2016 » se déroulera le week-end précédant la Folle journée de Nantes, soit du 29 au 31 janvier 2016. L'édition 2016 aura pour thème « La nature ». Elle sera servie par les plus grands interprètes d'aujourd'hui.

La première convention a pour objet de définir les conditions générales d'organisation et de promotion des concerts de la Folle Journée de Nantes en région 2016 à La Roche-sur-Yon, entre la Région des Pays de la Loire, la Ville de La Roche-sur-Yon, le Grand R scène nationale et le CREA. La seconde convention a pour objet de définir les conditions d'organisation d'un concert au Vendéspace entre la Région des Pays de la Loire, la Ville de La Roche-sur-Yon, le Grand R scène nationale, le CREA et le Conseil Départemental de la Vendée.

Le budget Ville réservé à cette manifestation est de 44 000 €.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>50</b>	<b>SPECTACLES VIVANTS ET ARTS VISUELS - AIDE A LA CREATION</b>
-----------	--

*Rapporteur : Madame Marie-Leszczynska Mornet*

Depuis 2002, la Ville de La Roche-sur-Yon a mis en place un dispositif d'aide à la création, à la diffusion et au projet artistique sous forme d'une aide financière. L'objectif est de soutenir la création professionnelle dans les domaines du spectacle vivant (théâtre, danse, arts de la rue et du cirque, musique) et des arts visuels.

Les compagnies et associations dont les projets répondent aux critères fixés et qui ont fourni des bilans des créations précédemment subventionnées peuvent bénéficier de ce dispositif.

Dans ce cadre, la Compagnie Immanence sollicite une aide à la création de 3 500 € pour son spectacle « L'homme populaire ».

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>51</b>	<b>DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT DANS LE CADRE DU PACTE CULTUREL</b>
-----------	---

*Rapporteur : Monsieur Jacques Besseau*

La Ville de La Roche-sur-Yon mène sur son territoire une politique d'éducation artistique et culturelle dense et diversifiée. En partenariat avec les nombreux équipements culturels structurants sur son territoire, elle met en œuvre des dispositifs et des projets à destination de publics très variés, de la naissance à l'entrée dans l'âge adulte.

Suite aux événements de janvier 2015, l'Etat a réaffirmé l'importance de l'éducation artistique et culturelle en ce qu'elle contribue à la cohésion sociale, à la formation de citoyens responsables et autonomes et à la diffusion des valeurs républicaines.

Dans ce contexte, le Pacte culturel signé par la Ville de La Roche-sur-Yon et la Communauté d'agglomération avec l'Etat, le 27 mai 2015, a pour objectif de consolider le socle culturel commun à tous les citoyens, en apportant notamment un soutien financier aux dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

C'est pourquoi la Ville de La Roche-sur-Yon sollicite une subvention auprès de l'Etat, d'un montant attendu de 95 000 euros, afin d'assurer le maintien et le développement de ses projets d'éducation artistique et culturelle.

**M. CHANTECAILLE** déclare :

« Cette délibération porte sur le pacte culturel signé en mai dernier avec l'Etat qui s'engage à ne pas baisser ses financements pendant trois ans en contrepartie du maintien des financements des communes en faveur de la culture, double engagement que nous saluons.

Par ce pacte culturel, des engagements précis ont été pris.

- Il s'agit par exemple du soutien au Grand R scène nationale qui n'est toujours pas financé par le Conseil départemental ce que nous déplorons.
- Il s'agit aussi de soutenir l'EPCCCY « afin de maintenir une offre cinématographique de qualité et diversifiée en centre-ville et de conforter son rôle en matière d'éducation à l'image et de promotion du cinéma d'art et d'essai ». L'annonce d'un troisième cinéma ne va vraiment pas dans ce sens.
- Il s'agit encore de créer un nouveau lieu pour les musiques actuelles. Nous en ignorons toujours l'emplacement. Pouvez-vous nous dire où en est ce dossier ?

Il a été dit dans cette enceinte qu'une promesse n'était pas un engagement véritable ; nous espérons que ce pacte en est un et nous y serons vigilants. »

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>52</b>	<b>EXPOSITION « VISAGE DE L'EFFROI - VIOLENCE ET FANTASTIQUE DE DAVID A DELACROIX » - CONVENTION DE COPRODUCTION ENTRE PARIS MUSÉES ET LA VILLE DE LA ROCHE SUR YON</b>
-----------	---

*Rapporteur : Monsieur Jacques Besseau*

PARIS MUSÉES et la Ville co-organisent une exposition intitulée « Visage de l'effroi. Violence et fantastique de David à Delacroix (1780-1850) ».

Elle aura lieu à Paris au Musée de la Vie Romantique du 2 novembre 2015 au 28 février 2016, puis au Musée de La Roche-sur-Yon entre le 19 mars et le 19 juin 2016.

Les parties se sont donc rapprochées afin de déterminer les conditions de cette co-organisation, par la signature d'une convention déterminant leurs droits et obligations réciproques.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>53</b>	<b>EGLISE SAINT-LOUIS – RESTAURATION D'UNE HUILE SUR TOILE : LA VIERGE A L'ENFANT - DEMANDE DE SUBVENTION</b>
-----------	---

*Rapporteur : Monsieur Jacques Besseau*

La Ville souhaitant poursuivre sa politique de valorisation de l'église Saint-Louis, édifice classé au titre des monuments historiques, il est proposé la restauration d'une huile sur toile (copie d'après Murillo) : La Vierge à l'Enfant.

Le coût de la restauration, toile et cadre, est de 8 572 €.

Une subvention sera sollicitée auprès du Conseil départemental de la Vendée.

**M. CHANTECAILLE** fait remarquer :

« Comme le l'ai déjà dit en commission, cette peinture se retrouvera à côté de la statue qui vient d'être restaurée, comme l'ont été les vitraux et le chemin de croix. La majorité ne peut donc pas dire que rien n'a été fait dans ce sens lors du mandat précédent. »

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>54</b>	<b>CONSTRUCTION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE AU STADE SAINT-ANDRE D'ORNAY - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DES PARTENAIRES</b>
-----------	---

*Rapporteur : Monsieur Sébastien Allain*

La Ville de La Roche-sur-Yon va investir pour la création d'un terrain synthétique en lieu et place du

"terrain d'honneur" de Saint-André d'Ornay (enveloppe financière prévisionnelle de 870 600 euros HT).

Il sera opérationnel au plus tard en septembre 2016.

Dans le cadre de ce dossier, la collectivité délibère pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions possibles auprès des collectivités et organismes concernés.

**J. SOULARD** souhaite connaître la date de début des travaux, pour une mise en service pour le mois de septembre 2016.

**S. ALLAIN** prend exemple sur le stade synthétique de Belleville-sur-Vie : six mois avant.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>55</b>	<b>ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES CLUBS SPORTIFS</b>
-----------	--

*Rapporteur : Monsieur Sébastien Allain*

Après une saison 2014-2015 de qualité, La Roche Vendée Basket Club a pour objectif une montée au plus haut niveau féminin pour son équipe 1.

Au terme de la saison 2014-2015, l'Etoile Sportive Ornaysienne a vu son équipe féminine 1 accéder au plus haut niveau (D1).

Dans le cadre de la politique de soutien des clubs ayant la volonté d'accéder au plus haut niveau, et afin de leur permettre de faire valoir des comptes consolidés devant la Direction Nationale de Contrôle de Gestion, il est proposé l'attribution des subventions exceptionnelles suivantes :

- 10 000 € à La Roche Vendée Basket Club,
- 20 000 € à l'Etoile Sportive Ornaysienne.

Il est proposé l'attribution de subventions exceptionnelles de :

- 3 500 €, complémentaire à celle accordée en mars, à l'Athlétic Club La Roche-sur-Yon afin de l'accompagner dans sa progression de niveau sportif lors de son meeting annuel élite labellisé "Europe" organisé en juillet 2015 ;
- 5 000 € au Basket Club Yonnais, nouveau club yonnais né de la fusion entre Le Basket Club des Robetières et Le Sport Basket Yonnais, pour l'acquisition de nouveaux maillots identifiés aux couleurs du club et de la Ville.

**J. SOULARD** intervient :

« J'aimerais quand même préciser que l'Etoile Sportive Ornaysienne et La Roche Vendée Basket Club sont deux cas différents. Le premier club est en effet monté au plus haut niveau, ce qui justifie un besoin de financement complémentaire. Or, la subvention accordée au second club, qui lui reste dans la même division, est justifiée de la manière suivante : « afin de leur permettre de faire valoir des comptes consolidés devant la Direction nationale de contrôle de gestion ». Cela signifie-t-il que ce club connaît quelques difficultés financières ? »

**S. ALLAIN** répond :

« La Roche Vendée Basket a fait la course en tête une bonne partie de la dernière saison. De fait, ils étaient quasi-certains d'organiser les *play-offs* en fin d'année à La Roche-sur-Yon. Toutefois, comme le club a perdu certains matchs décisifs – dont un en particulier à Orléans –, il s'est retrouvé obligé de jouer les *play-offs* à Nice, ce qui de fait a généré un surcoût. Quoi qu'il en soit, nous suivons les comptes du club, sachant que La Roche Vendée Basket compte 270 000 euros de partenariats privés (hors collectivité). Il ne connaît donc pas de difficultés financières pour l'instant. »

**F. BESSON** déclare :

« Nous votons des subventions exceptionnelles, trois d'entre elles, sur les quatre, visent à soutenir la compétition de haut niveau. A ce titre, je souhaiterais rappeler l'intérêt de développer une politique sportive pour tous, de loisirs, de bien-être et de santé, qui favorise à la fois la cohésion sociale, la solidarité et le respect de l'environnement, le tout à des coûts moindres. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Ne prend pas part au vote : Monsieur Dominique Guillet**

<b>56</b>	<b>CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE SUR YON ET LES SOCIETES : DECATHLON, TISSUS DU RENARD, ACUITIS, REV EVAS'YON, HYPER U, LES ESSENTIELLES ET HARMONIE MUTUELLE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA 1<sup>ÈRE</sup> EDITION DE LA COURSE ET MARCHE FEMININE « LA JOSEPHINE » - AUTORISATION DE SIGNATURE</b>
-----------	--

*Rapporteur : Madame Béatrice Bichon Bellamy*

La 1<sup>ère</sup> édition de course et marche féminine « La Joséphine » qui se déroulera le 11 octobre 2015 est un rendez-vous sportif s'adressant à toutes les femmes. Une course et une marche aux parcours volontairement courts permettront au plus grand nombre de participer et ainsi de se mobiliser pour la lutte contre le cancer du sein.

Différentes sociétés de La Roche-sur-Yon s'engagent, selon les modalités définies dans les conventions, à soutenir cet événement.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>57</b>	<b>TARIFICATION D'INSTALLATIONS SPORTIVES POUR TOUT AUTRE ORGANISME QUE LES LYCEES, LES COLLEGES, ET LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET PROFESSIONNEL</b>
-----------	---

*Rapporteur : Monsieur Sébastien Allain*

Il est proposé au conseil municipal :

- une tarification des installations sportives couvertes et de plein-air mises à disposition de tout organisme autre que les lycées, les collèges et les établissements d'enseignement supérieur et professionnel,
- une tarification pour l'utilisation du stade Henri Desgrange pour des événements nationaux ou internationaux,
- une tarification pour l'usage du salon de réception du stade Desgrange
- des dispositions spécifiques concernant les demandes du centre sports et loisirs
- des dispositions spécifiques concernant certains événements, au titre de la politique sportive de la Ville, pour une gratuité des équipements demandés.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>58</b>	<b>CONTRAT DE VILLE - CHARTE CONSEILS CITOYENS</b>
-----------	--

*Rapporteur : Monsieur Bernard Quenault*

L'article 7 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 précise qu'un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la ville, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives. Le conseil citoyen est composé, d'une part, d'habitants volontaires et tirés au sort dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes et, d'autre part, de représentants volontaires des associations et acteurs locaux.

Selon les termes de la loi, les conseils citoyens ne devaient s'adresser qu'aux seuls quartiers prioritaires, à savoir, le quartier Pyramides-Jean Yole, le quartier Vigne aux Roses et le quartier Liberté-Zola.

En regard de l'existence à La Roche-sur-Yon et depuis 2002, de 5 conseils de quartiers, et dans un triple souci d'efficacité, de simplicité et d'égalité sur le territoire yonnais, il a été décidé de redénommer les cinq conseils de quartiers en conseils citoyens et de faire évoluer en conséquence la charte, pour arrêter les termes de la charte des conseils citoyens.

**F. BESSON** déclare :

« Nous allons devoir voter ce soir la délibération sur la charte des conseils citoyens, dont la mise en place est rendue obligatoire par la loi du 21 février 2014. A ce titre, je souhaiterais rappeler quelques-uns de mes propos tenus lors du Conseil municipal qui a récemment adopté le contrat de ville, avec

les valeurs d'entraide, de participation des habitants au projet de ville, de débat public et de co-construction.

Comme le souligne le projet de délibération, la Ville ne part pas de rien pour cette mise en place, puisque l'on peut constater que les Conseils citoyens se substituent aux Conseils de quartiers, avec cette nouvelle charte. Cette démarche va bien entendu dans le sens de la démocratie participative portée par l'ancienne majorité. Elle sera utile aux habitants dans la mesure où désormais, le collège des habitants « doit garantir la parité, être représentatif des différentes populations du quartier et renforcer la participation à la vie démocratique ».

A la demande de mes concitoyens, je voulais également évoquer le collège des associations dans les futurs conseils citoyens, où les collectifs et les acteurs locaux auront une place prépondérante. Je ferai également le lien avec la prochaine délibération consacrée aux enveloppes de quartiers, afin que ces derniers ne soient pas oubliés dans leur mission de mieux vivre ensemble, lorsqu'ils demanderont une aide financière aux enveloppes de quartiers.

La commission préparatoire à laquelle je participais se posait une question concernant la manière de faire vivre ces conseils. Je souhaite rappeler ce soir que les anciens conseillers de quartiers, souhaitant participer à cette nouvelle instance, fourmillent d'idées, sont forces de propositions, s'appuient sur le cadre de référence des conseils citoyens fourni par le Ministère des droits de la femme, de la ville, de la jeunesse et des sports, et souhaitent un dialogue avec les élus de quartier, mais également avec ceux de l'opposition. »

#### QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>59</b>	<b>NOUVELLE CHARTE DES ENVELOPPES DE QUARTIER</b>
-----------	---

*Rapporteur : Monsieur Bernard Quenault*

Partant du constat que les habitants sont parfois plus à mêmes de juger des améliorations qu'il convient d'apporter à leur proche environnement et quotidienneté, les enveloppes de quartier ont été créées en 1985.

Depuis leur création, elles permettent l'exercice d'une certaine forme de citoyenneté en offrant l'occasion aux Yonnais de débattre entre eux et de contribuer de par leurs choix à l'amélioration de leur cadre de vie.

L'édition 2016 des enveloppes de quartiers connaîtra quelques modifications dans son fonctionnement. Ainsi les investissements, selon la nouvelle charte établie, devront se concentrer autour de trois axes :

- le mieux vivre ensemble,
- l'embellissement de la ville,
- la sécurité.

C'est cette principale modification de la charte actuelle qui nous invite aujourd'hui à proposer, à l'examen du conseil municipal, l'adoption d'une nouvelle charte des enveloppes de quartier.

**M. CHANTECAILLE** fait l'intervention suivante :

« Par cette délibération, vous nous faites part de modifications importantes inscrites dans la nouvelle charte des enveloppes de quartier, dispositif de démocratie participative que la gauche a impulsé de manière novatrice à La Roche-sur-Yon.

Selon cette nouvelle charte, les habitants ne pourront plus faire le choix de faire entrer dans le budget qui était alloué à leur quartier des travaux de voirie ou des demandes associatives.

Cela soulève des questions et des remarques :

- Nous voudrions d'abord avoir davantage de précisions sur le budget.
  - 1<sup>ère</sup> question : Maintenez-vous qu'il s'agit d'un simple transfert des sommes dont la destination était auparavant validée par des habitants ?
  - 2<sup>ème</sup> question : Jusqu'ici, l'enveloppe forfaitaire de 15 000 euros par quartier était majorée selon la population (par exemple, l'enveloppe du Bourg se montait à 60 000 euros ou celle de Pyramides/Jean Yole à 44 000 euros). Allez-vous maintenir cette péréquation ?
- Mais au-delà de ces précisions budgétaires, nous déplorons la nouvelle charte et nous ne la voterons pas.

Si nous ne sommes pas, en effet, a priori hostiles à des évolutions des dispositifs de démocratie participative, encore faut-il que cela aille dans le sens d'une meilleure implication des habitants. Or, leur retirer la possibilité de décider eux-mêmes d'accélérer des travaux de voirie qu'ils jugent urgents

ou de contribuer à la vie d'une association de leur quartier, revient à diminuer le champ de leur décision directe.

Nous nous trouvons donc devant le paradoxe d'élus qui ont expliqué très médiatiquement pendant 18 mois qu'ils allaient affecter 10 % de leur indemnité à des « associations jugées méritantes » et qui désormais en confient la gestion à une association politique, mais qui, dans le même temps, empêchent les citoyens d'approuver de manière transparente et collective les demandes d'associations de leur quartier.

Nous nous trouvons devant le paradoxe de dispositifs de démocratie participative modifiés, sans que les habitants ne soient associés à cette évolution et ne donnent leur avis.

Sur le fond, comme sur la méthode d'élaboration, cette charte est une régression regrettable. Par conséquent, nous ne la voterons pas. »

**B. QUENAULT** répond :

« J'ai lu quelque part qu'en 2011, vous remettiez en cause les enveloppes de quartiers « jugeant une participation beaucoup trop faible et un manque d'intérêt ». Vos propos sont donc assez mal venus. De plus, vous ne pouvez pas nous reprocher de diminuer les enveloppes de quartiers, puisque 100 000 euros ont été fléchés vers la voirie directe, alors que ces travaux de voirie en 2014 ont représenté 136 000 euros. Nous attribuons donc 36 000 euros supplémentaires pour les trois axes prioritaires que nous avons fléchés.

Concernant le matériel pour les maisons de quartier et les associations, je rappelle quand même que 32 000 euros ont également été fléchés, alors que seulement 24 000 euros ont été distribués l'an dernier. Vous ne pouvez donc pas nous reprocher de diminuer ce poste budgétaire.

**C. BLANCHARD** ajoute :

« En quelque sorte, vous nous reprochez aujourd'hui de mettre en conformité le fonctionnement des enveloppes de quartiers avec les souhaits des Yonnais. En effet, la plupart d'entre eux estiment qu'il n'est pas judicieux d'utiliser 50 % de ces enveloppes pour refaire des voiries et des trottoirs. En fait, vous nous reprochez de faire quelque chose auquel vous aviez déjà pensé il y a quelques années, mais sans avoir eu le courage ou l'envie de le faire. Or nous, nous le faisons en définissant clairement les choses en toute transparence et en privilégiant avant tout le lien social.

D'autre part, j'ajoute que toutes les associations (sportives ou non) se voient attribuer chaque année une enveloppe conséquente pour leurs besoins de fonctionnement. Par ailleurs, nous souhaitons aussi que les enveloppes de quartiers soient équitables. Autrement dit, le temps où une association sportive pouvait obtenir la prise en charge de matériel dans un quartier, quand dans un autre quartier votre majorité la refusait est aujourd'hui révolu. C'est donc avec justesse, justice et équité que se dérouleront enfin les enveloppes de quartiers. »

**J. SOULARD** intervient :

« S'agissant des travaux de voirie dans les enveloppes de quartiers, il a toujours eut certains quartiers qui ne prenaient aucun de ces travaux, et d'autres en prenaient davantage. Or, c'est bien le propre des enveloppes de quartiers et du choix des habitants. Quel était l'avantage d'avoir des travaux de voirie dans les enveloppes de quartiers ? Vous savez très bien que la liste du dossier « voirie » de la Ville est toujours aussi conséquente. De fait, vous vous apercevez que ces enveloppes permettent de la diminuer. Vous faites donc un choix général sur l'ensemble de la ville en privilégiant les dix premières actions de voirie. En somme, ces enveloppes permettaient à certains habitants de décider ou non de refaire telle ou telle rue, chose beaucoup plus difficile à faire passer dans le budget général. Voilà l'avantage que nous donnions à ces habitants. »

**Monsieur le Maire** indique que les modifications tiennent compte des retours des citoyens.

**G. BATIOU** déclare :

« Comme tous ceux qui ont participé aux enveloppes de quartier, je pense qu'il fallait effectivement faire évoluer ce dispositif. En revanche, le débat de ce soir démontre que nous aurions dû en débattre beaucoup plus longuement. En effet, les thématiques de mieux vivre ensemble ou d'embellissement de la ville me semblent relativement imprécises. Aussi, comme je considère cette délibération comme non aboutie, je ne la voterai pas. »

**QUESTION ADOPTÉE PAR :**

**37 voix POUR**

**8 voix CONTRE : Monsieur Pierre Regnault, Monsieur Guy Batiot, Madame Françoise Besson, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Monsieur Stéphane Ibarra**

**Monsieur le Maire fait part des décisions prises dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L 2122.22 du code général des collectivités locales. (Annexe n° 1)**

Puis il fait la déclaration suivante :

« Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues,

Le samedi 12 septembre dernier, j'ai répondu à l'invitation de Bernard CAZENEUVE et de Manuel VALLS au sujet de l'accueil des réfugiés en Vendée. Madame Anne-Marie COULON, Présidente de l'Amicale des maires de Vendée m'avait demandé de représenter l'ensemble des maires de notre département à cette occasion.

Au-delà des discours de rassemblement et d'émotion humaniste, Monsieur le Ministre de l'intérieur nous a fait part de l'accompagnement qu'il mettrait en place pour les communes souhaitant participer à l'accueil des réfugiés de Syrie et d'Irak.

Le nombre avancé par le Président de la République est de 24 000 réfugiés sur deux ans, venant se rajouter aux 6 000 réfugiés déjà fléchés, soit 30 000 demandeurs d'asile pour les 36 000 communes de France.

La période d'étude concernant les demandes d'asile politique est normalement de 24 mois – temps jugé nécessaire pour vérifier la pertinence des demandes. Elle sera désormais de neuf mois, pour répondre à l'afflux des réfugiés. C'est l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (l'OFRPA) et l'Office français de l'immigration et de l'intégration (l'OFII) qui instruisent ces dossiers.

Une aide de 1 000 euros par hébergement sera accordée pour les communes qui créeront sur leur territoire des places d'hébergements supplémentaires d'ici 2017. Une aide complémentaire de 1 000 euros par logement sera accordée aux bailleurs qui acceptent de louer à une association assurant l'hébergement ou le logement des réfugiés.

Le nombre de places en CADA (centres d'accueil des demandeurs d'asile) va être augmenté de 5 000 en 2015, de 3 500 en 2016 et de 2 000 en 2017. De plus, le Ministre de l'intérieur assure disposer de moyens supplémentaires, de même que le Ministre du logement, pour régler cette crise humanitaire.

Les communes peuvent mettre à disposition des bâtiments pour créer des lieux d'hébergement des demandeurs d'asile. Elles peuvent louer des logements pérennes pour ceux qui auront acquis le statut de réfugié. Elles peuvent aussi s'engager sur un accompagnement social. D'autre part, un coordonnateur sera nommé par chaque préfet de département. Il sera chargé de gérer les relations avec les maires, les associations et les organismes spécialisés. Le coordonnateur national est Monsieur Aroul KLEBER.

En Vendée, le Préfet, en relation avec Madame Anne-Marie COULON, met une cellule de crise en place. Celle-ci réunit la DASEN, les services sociaux, les services de police, les services de soins, la Ddirrecte, le Département et les représentants des maires de Vendée. L'Agglomération y sera étroitement associée.

Il s'agit de recenser le nombre de logements disponibles, les familles souhaitant participer à l'accueil et d'élaborer une stratégie d'accueil commune. J'ai d'ailleurs demandé aux services municipaux de faire ce recensement il y a déjà plus d'une semaine.

Au niveau de notre agglomération, j'ai pu échanger avec l'ensemble des maires sur ce sujet. Nous avons tous reçu en mairie un certain nombre de propositions d'accueil de nos concitoyens. Les associations caritatives en ont reçu également.

J'ai demandé au directeur général des services de l'agglomération de mettre un numéro de téléphone à la disposition des familles ou des particuliers qui souhaitent se faire connaître. Il s'agit du 02 51 47 45 45. Nous pouvons ainsi recenser les disponibilités venant des privés au niveau de l'agglomération.

Ce soir, comme évoqué en début de ce Conseil, je me positionne pour accueillir une dizaine de familles de réfugiés sur l'agglomération dans un premier temps, à condition que les associations et les familles ainsi que les accueillants puissent participer efficacement à l'intégration, même temporaire de ces réfugiés. Rien ne serait pire que d'accueillir sur le territoire des personnes sans leur donner les moyens de s'intégrer rapidement et sereinement.

Je sais que les avis peuvent être partagés sur ce sujet. La photo du petit garçon sur la plage a d'ailleurs déclenché ce que François MITTERRAND appelait « la peste émotionnelle », celle qui ouvre les cœurs en grand, sans en analyser les conséquences.

Une fois l'émotion retombée, je pense à titre personnel qu'il est de mon devoir de respecter les traditions multiséculaires de terre d'accueil de la France, berceau des Lumières et patrie des Droits de l'homme. Nous devons tous, pouvoirs publics, monde associatif, milieux économiques, simples citoyens, nous rendre digne de cet héritage formidable, qui fait de notre pays l'une des plus belles et des plus grandes démocraties au monde.

La France a toujours reçu et soutenu les peuples opprimés. Durant le siècle dernier, les Arméniens, les Espagnols, les Portugais, les Hongrois et bien d'autres peuples encore furent les victimes de dictatures ou de régimes totalitaires. La France, à chaque fois, s'est positionnée pour accueillir les opprimés. C'est ce que nous allons faire ensemble aujourd'hui, pour aider des populations menacées de mort par des barbares d'un autre âge et par des régimes dictatoriaux infâmes, qu'il nous faut dénoncer et combattre.

Sur ce problème qui nous amène aujourd'hui à nous positionner, il sera nécessaire de trouver l'équilibre et la pédagogie pour accompagner ceux déjà présents sur notre territoire, en attente de réponses des services de l'Etat sur les demandes d'asile. En outre, il ne faut pas non plus oublier une population défavorisée (demandeurs d'emploi, demandeurs de logement) qui sont eux-mêmes en grande difficulté.

J'ai rappelé dans ma communication qu'il s'agissait là d'une compétence de l'Etat, voire de l'Europe, sur un sujet qui dépasse de très loin le cadre de notre agglomération. Le rôle des maires est certes important, pour autant, il serait tout à fait inutile si les Etats ne se décidaient pas à mettre en œuvre une intervention rapide sur le terrain. Sans quoi, la guerre civile qui ravage la Syrie ne sera pas terminée avant bien longtemps.

Enfin, en accord avec Anne-Marie COULON, nous travaillons avec le département pour évaluer l'ensemble du dispositif, qu'il soit d'ordre public ou privé, ceci afin d'accueillir ces réfugiés dans les meilleures conditions possibles et d'apporter une réponse collective à l'échelle de la Vendée.

Je demande au Conseil municipal de La Roche-sur-Yon et à Geneviève POIRIER-COUTANSAIS de centraliser et d'animer ce groupe de travail, auquel Monsieur SOULARD disait volontiers s'associer au titre de la minorité, tout comme Monsieur BATIOU et Madame CHARRIEAU. Je lui demande également de se mettre en relation avec les maires de l'Agglomération, qui doivent désigner chacun une personne au sein de leur Conseil. Je vous remercie. »

**G. BATIOU** déclare :

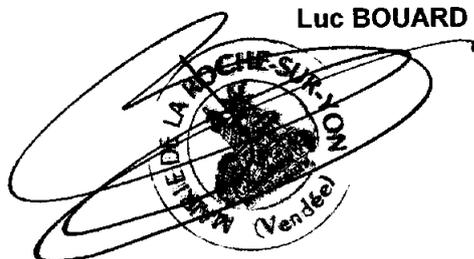
« Nous ne pouvons que nous associer à cette démarche. Je suis d'ailleurs ravi d'entendre qu'il s'agit d'un problème plus global, puisqu'il existe aussi une guerre en Erythrée ou encore dans tout le nord de l'Afrique. De plus, ce qui arrive aujourd'hui n'aura plus rien d'exceptionnel dans les années à venir. En effet, sauf à nous replier sur nous-mêmes, il nous faudra accueillir des réfugiés pour rester fidèles à nos traditions d'accueil. Certains parents ou grands-parents l'ont d'ailleurs déjà fait pendant la guerre en accueillant des personnes des Ardennes, sans se demander combien ils étaient. Ils leur ont simplement ouvert les portes. Parfois même, il y avait autant de personnes accueillies que de personnes dans les villages. Plus récemment encore, nous avons également accueillis des *boat-people* à Bourneau en Vendée, avec la Maréchale De Lattre de Tassigny. Or, ces personnes n'étaient ni catholiques, ni blanches et elles ont été parfaitement intégrées. Nous leur avons ouvert les portes et il n'y a eu aucun problème, si ce n'est le nombre de classes pour y scolariser les enfants. Nous sommes capables d'accueillir ces personnes. Il s'agit là d'une affaire de dignité et vous nous trouverez toujours à vos côtés pour agir dans ce sens. »

**Monsieur le Maire** propose une minute de silence à la mémoire de Messieurs Jean-Luc PRÉEL, Guy JOUSSEAUME et Marcel GUINTARD.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.**

**Le Maire**

**Luc BOUARD**



## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2015

DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE  
DE L'ARTICLE L 2122.22  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### DOMAINE LOCATION – VILLE : BAILLEUR

<i>Locataire</i>	<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Maison de l'Emploi	Mise à disposition de locaux, Espace Prévert, 70 rue Chanzy	24/09/2015
Mission Locale	Mise à disposition de locaux, Espace Prévert, 70 rue Chanzy	24/09/2015
Association Cadr'Action	Mise à disposition de locaux, Espace Prévert, 70 rue Chanzy	09/10/2015
M. et Mme GERVOISE	Mise à disposition d'un garage, 15 bis rue Lorieau	27/09/2015

### RÉGIE

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Arrêté n° 15-0817 pour modification de l'arrêté de création de la régie de recettes « Actions culturelles et organisation de spectacles »	08/10/2015

### EMPRUNT

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un montant de 1 622 650 euros.	05/10/2015

### DIVERS

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Convention de prestation avec l'ACYAQ pour la mise en place des ateliers péri-éducatifs pour toutes les écoles publiques yonnaises - Année scolaire 2015/2016	16/10/2015

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2015**

**L 2122-22 C.G.C.T.**

<b>Date de dépôt du recours</b>	<b>Thème</b>	<b>Types de contentieux</b>
31/08/2015	Responsabilité	<b>Assignation devant le TGI des Sables d'Olonne.</b> Mme Catherine GRIPON contre Ville de La Roche-sur-Yon.

**INFORMATION SUR LES MARCHES D'UN MONTANT INFERIEUR AU SEUIL DEFINI**

**PAR DELIBERATION DU 11 AVRIL 2014 :**

**< 500 000 € HT pour les fournitures et services**

**< 1 000 000 € HT pour les travaux**

L 2122.22 - 4° du C.G.C.T

Ville

**Du 15 septembre 2015 au 27 octobre 2015**

**Conseil Municipal du 12 novembre 2015**

N° du Marché	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT
15-116	<b>ID VERDE</b> Chemin du Pas – BP 611 85306 CHALLANS	Marché subséquent – Plantations Cité Mirville	7 940,30 €
15-120	<b>USAGUNIC</b> ZAC de Roumagnac 81602 GAILLAC	Fourniture de barquettes et films pour denrées alimentaires, étiquettes et rubans transfert Lot n°1 : barquettes préparations chaudes	Mini : 15 000 € Maxi : 30 000 € / an
15-121	<b>FIRPLAST</b> 4/6 Rue de Provence 69800 SAINT-PRIEST	Fourniture de barquettes et films pour denrées alimentaires, étiquettes et rubans transfert Lot n°2 : Barquettes préparations froides	Mini : 5 000 € Maxi : 12 000 € / an
15-122	<b>RESCASET</b> 2521 Route du Tram 38690 COLOMBE	Fourniture de barquettes et films pour denrées alimentaires, étiquettes et rubans transfert Lot n°3 : Films	Mini : 5 000 € Maxi : 10 000 € / an
15-123	<b>ETIKOUEST</b> ZA Route des Borgnières 85300 CHALLANS	Fourniture de barquettes et films pour denrées alimentaires, étiquettes et rubans transfert Lot n°4 : Etiquettes et rubans transfert	Mini : 1 500 € Maxi : 2 500 € / an
15-124	<b>BLACHERÉ ILLUMINATIONS</b> ZI des Bourguignons 84400 APT	Réalisation de la scénographie lumière 2015-2016 Lot n°1 : Locations de décors	31 924,00 €
15-125	<b>GROUPE LACROIX LEBLANC</b> 6-8 Rue Michaël Fanaday 72027 LE MANS	Réalisation de la scénographie lumière 2015-2016 Lot n°2 : Mise en lumière des sites	4 912,57 €
15-126	<b>GROUPE LACROIX LEBLANC</b> 6-8 Rue Michaël Fanaday 72027 LE MANS	Réalisation de la scénographie lumière 2015-2016 Lot n°3 : Acquisition de matériels	Sans mini Maxi : 5 000 €
15-127	<b>BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES</b> 58 Rue Pierre Allut 85016 LA ROCHE-SUR-YON	Pose et dépose des illuminations de fin d'année	54 168,63 €
15-128	<b>SAS Eric LOIZEAU</b> 159 Rue d'Aubigny ZA Les Jaulnières 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Rénovation de l'éclairage des salles d'exposition du Musée Municipale	56 083,81 €
15-129	<b>CAJEV</b> 10 Impasse Watt Acti Sud Belle Place 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Fourniture d'un nouveau portail motorisé et rénovation d'un portail existant à l'aérodrome des Ajoncs	8 050 €
15-130	<b>BOISARD TP</b> ZA La Châtaigneraie 85150 ST GEORGES-DE-POINTINDOUX	Construction d'une Maison de santé pluriprofessionnelle Lot n°1 : Terrassements – VRD	TF : 78 194,97 € TC : 20 583,42 €
15-131	<b>CAJEV</b> Acti-Sud Belle Place 10 Impasse Watt 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Construction d'une Maison de santé pluriprofessionnelle Lot n°2 : Clôtures	2 807,75 €

15-132	<b>BGCV</b> 50 Rue de la Victoire de Valmy 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Construction d'une Maison de santé pluriprofessionnelle Lot n°3 : Gros œuvre	266 464,86 €
15-133	<b>BATITECH</b> ZI du Cormier 12 Rue de la Gâtine 49300 CHOLET	Construction d'une Maison de santé pluriprofessionnelle Lot n°4 : Etanchéité	64 261,10 €
15-134	<b>SERRURERIE LUCONNAISE</b> ZI de Sébastopol – BP 13 85403 LUCON	Construction d'une Maison de santé pluriprofessionnelle Lot n°5 : Menuiserie aluminium	105 086,63 €
15-135	<b>NOUVELLE METALLERIE PAVAGEAU</b> ZI du Séjour Rue du séjour 85170 LE POIRE-SUR-VIE	Construction d'une Maison de santé pluriprofessionnelle Lot n°6 : Serrurerie	8 535,87 €
15-136	<b>GODARD</b> Zone Industrielle Rue du Stade 85250 SAINT-FULGENT	Construction d'une Maison de santé pluriprofessionnelle Lot n°7 : Menuiseries intérieures bois	70 817,13 €
15-137	<b>TEXIER Bernard</b> ZI du Bois Imbert 85280 LA FERRIERE	Construction d'une Maison de santé pluriprofessionnelle Lot n°8 : Cloisons sèches	56 302,50 €
15-138	<b>PLAFISOL</b> 10 Avenue de la Vertonne 44120 VERTOU	Construction d'une Maison de santé pluriprofessionnelle Lot n°9 : Faux plafonds	17 101,11 €
15-139	<b>BARBEAU</b> Zone Artisanale Pôle Odysée – BP 6 85220 COEX	Construction d'une Maison de santé pluriprofessionnelle Lot n°10 : Carrelage – Faïence	28 894,01 €
15-140	<b>ABC REVETEMENTS</b> ZAC Beaupuy 4 160 Rue Jacques-Yves Cousteau 85000 MOUILLERON-LE-CAPTIF	Construction d'une Maison de santé pluriprofessionnelle Lot n°11 : Revêtements sols collés	19 471,10 €
15-141	<b>EVPR</b> ZA de l'Eraudière 85170 DOMPIERRE-SUR-YON	Construction d'une Maison de santé pluriprofessionnelle Lot n°12 : Peinture – Revêtements muraux	21 574,43 €
15-142	<b>AX'YON PROPRETE</b> ZA Ordeville 85430 AUBIGNY	Construction d'une Maison de santé pluriprofessionnelle Lot n°13 : Nettoyage	1 078,55 €
15-143	<b>SNGE</b> 113 Boulevard de l'Industrie 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Construction d'une Maison de santé pluriprofessionnelle Lot n°14 : Electricité	56 997,96 €
15-144	<b>TURQUAND</b> ZA La Ribotière 44 Rue du Séjour 85170 LE POIRE-SUR-VIE	Construction d'une Maison de santé pluriprofessionnelle Lot n°15 : Chauffage – Ventilation	65 462,59 €
15-145	<b>VFE</b> Parc d'Activités de l'Eraudière 14 Rue Eric Tabarly 85170 DOMPIERRE-SUR-YON	Construction d'une Maison de santé pluriprofessionnelle Lot n°16 : Plomberie – Sanitaires	31 650,00 €

Article 28 - Procédures adaptées  
Article 30 - Services procédures adaptées  
Article 33 – Appel d'Offres  
Article 35 – Marché négocié  
Article 74-II-1° - Maîtrise d'œuvre forme adaptée

}  
}  
}  
}  
}

< à 500 000 € HT fournitures et services - Délégation Générale du Maire  
< à 1 000 000 € HT travaux – Délégation Générale du Maire

## Avenants

N° du Marché	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT
V15-013	LABEO 1110 Voie l'Occitane 31670 LABEGE	Acquisition d'un logiciel de gestion d'organigramme de clefs <i>Avenant n°1 : Evolution du module – gestion des clefs</i>	+ 2 525 € Notifié le 18/09/2015